













SOMMAIRE

1	Le projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Béziers	3
2	Le cadre de la concertation	7
3	Les modalités de la concertation	9
4	L'analyse quantitative des contributions	19
5	L'analyse qualitative	21
6	Les enseignements de la concertation	32
7	Annexes	34

1 LE PROJET DE POLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE DE BEZIERS

1.1 Les principes d'un pôle d'échanges multimodal

Un Pôle d'Échanges Multimodal est un lieu d'échanges où se connectent différents modes de transports: trains, voitures, transports en commun, circulations douces...

Il permet de faciliter les correspondances, tant pour les liaisons de proximité que pour les déplacements nationaux voire internationaux, tout en offrant des services adaptés aux besoins de tous les usagers.

Un Pôle d'Échanges Multimodal assure aussi souvent une fonction urbaine importante faisant office de jonction entre les quartiers. C'est un vecteur majeur de lien économique et social.

1.2 Les enjeux du projet de création d'un PEM au niveau de la gare de Béziers

Un aménagement pour développer les transports collectifs

Le report des déplacements vers le ferroviaire (+ 15 % de fréquentation des trains liO entre 2013 et 2017 sur Béziers) grâce à des politiques publiques (nationales, régionales, intercommunales et communales) favorisant la diminution du "tout voiture", nécessite d'optimiser les services et les structures existants.

Avec plus de 1,4 million de visiteurs par an, la gare de Béziers est aujourd'hui la 5e gare de la région Occitanie en termes de fréquentation. Elle connecte un bassin de vie de 300 000 habitants aux villes moyennes et métropoles régionales. Il s'agit d'une gare d'intérêt national qui doit s'adapter aux évolutions de services aux usagers.

Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, aura pour impact une amélioration ainsi qu'une densification de la desserte de la gare de Béziers et une augmentation de sa fréquentation (2,8 millions de voyageurs à l'horizon 2035). Cela aura un impact significatif sur le territoire biterrois en termes développement économique, touristique, de désenclavement et de rééquilibrage territorial. La gare de Béziers sera rénovée, mieux desservie et plus agréable.

Un projet qui s'inscrit dans le projet urbain biterrois et les perspectives de développement économique du territoire

Béziers constitue un pôle économique et industriel important de l'arc méditerranéen.

Située au centre de la Région Occitanie, 2e ville de l'Hérault, la population de Béziers devrait atteindre 85 000 habitants en 2030. Pour préparer l'avenir, le territoire est engagé au travers de son projet urbain dans une action de rénovation des quartiers, de meilleure connexion avec le centre-ville, de lutte contre la congestion automobile et d'embellissement du cadre de vie.

Le projet appuie également le développement de projets économiques et touristiques ambitieux soutenus par la Ville de Béziers et l'Agglomération : projets Innovation hydrogène vert GENVIA, parc d'attractions Ubisoft / Studios Occitanie Méditerranée...).

L'aménagement d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), nouvelle porte d'entrée de la ville, s'inscrit dans cette dynamique. Il participe notamment au projet en cours de reconnexion et requalification du quartier du Quai Port-Neuf.

Alors que la population et les modes de déplacements ne cessent de croître, la création et la mise en place d'un Pôle d'Echanges Multimodal pour la gare de Béziers représente une opportunité d'appréhender et d'anticiper les futurs besoins de la ville.

1.3 Les objectifs du nouveau pôle d'échanges multimodal

En complément des enjeux évoqués précédemment, ce projet alimente deux objectifs principaux :

- Améliorer l'accessibilité de la ville et d'offres de transports en commun
 - o Connecter gare ferroviaire, nouvelle gare routière et futur transport en commun en site propre (TCSP) pour améliorer l'intermodalité des actifs, touristes, personnes à mobilité réduite et de tous les biterrois.
 - o Adapter et densifier l'offre de services aux voyageurs.
 - o Optimiser la localisation et le fonctionnement des services SNCF dans le bâtiment tout en développant l'implantation de commerces dans la gare.
- Une ville mieux interconnectée et une qualité de vie améliorée
 - o Répondre aux enjeux de renouvellement urbain et d'amélioration de l'interconnexion nord/sud et est/ouest autour de l'actuelle gare SNCF.
 - o Permettre une continuité de parcours entre le centre-ville, l'Allée Paul Riquet, le Plateau des Poètes, la Gare et le quartier du Quai Port Neuf.
 - o Décongestionner les axes routiers autour de la gare.
 - o Donner plus de place aux piétons avec des espaces confortables, "revégétalisés" et des itinéraires lisibles.
 - o Créer une véritable porte d'entrée dans la ville pour les échanges locaux, régionaux et nationaux.

1.4 Les grands principes du Pôle d'échanges multimodal de la gare de Béziers

Pour répondre aux objectifs fixés avec ses partenaires, SNCF Gares & Connexions a travaillé sur un projet articulant plusieurs opérations d'aménagement :

- Rénovation du bâtiment voyageurs et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite :
 - o Redéploiement et rénovation des espaces dédiés au personnel SNCF;
 - o Réfection de la façade du bâtiment ;
 - o Optimisation des prestations offertes aux voyageurs.
- Aménagement d'une gare routière : 19 quais bus, une agence commerciale de transport, un bâtiment d'exploitation et une station d'arrêt sur le boulevard de Verdun
- Aménagement d'une dépose-minute : espace pour le stationnement court de 20 véhicules et de vélos sur arceaux à proximité de la nouvelle passerelle
- Rénovation du parvis nord de la gare : végétalisation du site, aménagement d'une voie réservée aux taxis / pompiers / services internes, accessibilité piéton / modes doux, réhabilitation des escaliers historiques, espaces de stationnement vélos.
- Aménagement d'un parvis et d'un parking de stationnement sur la rive sud de la gare :
 - o Parvis végétalisé accessible depuis la rue du Lieutenant Pasquet via escalier et rampe d'accès ;

- o 320 places de stationnement, places PMR, places de covoiturage, borne de recharge pour véhicule électrique, places sécurisées pour les vélos et pour les deux roues motorisés.
- Aménagement du boulevard de Verdun et de la rue lieutenant Pasquet









L'aménagement global du Pôle d'Échanges Multimodal de Béziers comprend également l'amélioration de l'accessibilité à la gare via la construction d'une passerelle permettant le franchissement des voies ferrées. Le programme de la passerelle prévoit :

- La création d'une passerelle ville-ville de 90 m de long avec 4 ascenseurs ;
- La mise aux normes des quais existants pour les personnes à mobilité réduite et personne en situation de handicap:
- Le renouvellement de l'éclairage ;
- La réfection du passage souterrain;
- La mise en place d'une vidéosurveillance.

1.5 Le calendrier du projet Calendrier

À date de la concertation publique, la réalisation du projet de Pôle d'échanges multimodal de Béziers s'inscrit dans le calendrier suivant :

2022	 Études et procédures environnementales et administratives
2023	 Préparation de l'opération (démolition de bâtiments existants) Réfection et aménagement intérieur du bâtiment voyageurs
2024	 Travaux de réaménagement de l'ancienne de l'ancienne halle Sernam en parking Requalification du boulevard de Verdun et de la rue Pasquet Construction de la passerelle enjambant les voies et travaux de mise aux normes
2025	 Travaux de mise aux normes des quais pour les personnes à mobilité réduite et réfection de l'éclairage Mise en service de la passerelle Création de la gare routière

1.6 Un projet partenarial

Le projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Béziers est inscrit dans un protocole d'intention signé le 7 mars 2018 par les partenaires et financeurs suivants :

- État
- Région Occitanie
- Conseil départemental de l'Hérault
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
- Ville de Béziers
- SNCF Gares et Connexions

Multipartenarial, ce projet est directement co-piloté par :

- L'agglomération Béziers Méditerranée : maîtrise d'ouvrage de la création de la déposeminute et de la gare routière, des aménagements de voiries et de la construction de la passerelle au-dessus des voies ferroviaires. Béziers Méditérrannée porte également la compétence des transports en commun et mobilités douces.
- SNCF Gares et connexions : maîtrise d'ouvrage de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des aménagements intérieurs de la gare, de la création du parking de la gare et des parvis. SNCF Gares et Connexions a aussi pris en charge les équipements et mobiliers de la gare, ainsi que l'espace de vente aux transporteurs.
- La **Région Occitanie** : autorité organisatrice des transports ferroviaires.













Les partenaires signataire du protocole d'intention de mars 2018

1.7 Organisation (instances de pilotage)

Le travail d'élaboration du Pôle d'Échanges Multimodal de la ville de Béziers a été suivi par les instances de gouvernance *ad hoc*, qui se sont réunies tout au long du processus afin de partager, questionner et valider les orientations et choix retenus.

- Les Comités Techniques (COTECH), instance technique, composés de représentants, des acteurs encadrant le projet (Chef de projet, directeur de projet, assistants à maîtrise d'ouvrage) ainsi que des techniciens de la ville de Béziers et de son agglomération, la région Occitanie et le département de l'Hérault ainsi que la SNCF G&C directement ou indirectement compétents dans le domaine du transport (voirie, mobilité, espace public etc...), des partenaires extérieurs représentants les acteurs de la mobilité.
- Les Comités de Pilotage (COPIL), instance politique, assurent le suivi stratégique et la validation des différentes étapes d'élaboration du projet.

2 LE CADRE DE LA CONCERTATION

2.1 Le cadre réglementaire

Le projet de PEM de Béziers est soumis à concertation publique au titre de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme.

La concertation publique à pour but d'associer le public au projet et de recueillir son avis. Concernant le PEM de Béziers, la concertation porte spécifiquement sur :

- Le bâtiment voyageurs et sa mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite :
- L'aménagement d'une gare routière
- La dépose-minute
- Le parvis nord de la gare
- Le parvis sud
- Le nouveau parking de stationnement sur la rive sud de la gare
- L'aménagement du boulevard de Verdun et de la rue lieutenant Pasquet

Dans le respect de ce cadre légal, SNCF Gares & connexions a organisé avec ses partenaires la tenue d'une concertation adressée à l'ensemble des acteurs du territoire concernés par le PEM du 5 avril au 12 mai 2022.

2.2 Les objectifs de la concertation

Une concertation publique relative à un aménagement a pour objet d'associer le grand public à l'élaboration du projet afin, le cas échéant, d'en adapter le contenu, d'en améliorer la qualité, d'en favoriser la compréhension et l'appropriation par les personnes concernées.

La démarche consiste à informer les habitants, recueillir leurs points de vue et répondre à leurs questions sur le projet et les conditions de sa réalisation.

Les objectifs de cette concertation sont :

- De partager les enjeux du projet de PEM de la gare de Béziers avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, les usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, les riverains du périmètre du projet et autres personnes concernées ;
- De partager l'aménagement envisagé avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, les usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, les associations et toutes autres personnes concernées;
- De permettre aux acteurs et partenaires du projet, aux habitants, aux usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, aux associations et toutes autres personnes concernées d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions;
- De préciser le programme d'aménagement, et en particulier de recueillir l'avis du public vis-à-vis des équipements et de la fonctionnalité du Pôle d'Échange Multimodal, en tenant compte de l'expression des besoins.

L'objectif de la concertation sera ainsi de faire converger les aménagements proposés avec les besoins et attentes du public.

2.3 Le périmètre du projet concerté

Le périmètre de la concertation est celui du projet de pôle d'échanges multimodal, soit 5,1 hectares inscrit dans le périmètre actuel de la gare de Béziers.



3 LES MODALITES DE LA CONCERTATION

La concertation publique sur le projet de PEM de Béziers s'est tenue sur une durée de 5 semaines. Les principales modalités de la concertation ont consisté en :

- La communication auprès du public sur le lancement de la concertation par voie de presse, affichage sur la voie publique et information sur les réseaux sociaux ;
- L'information du public sur le projet et les aménagements projetés : dossier de concertation imprimé, site internet, réunion publique :
- La mise à disposition du public de supports d'expressions et de contributions sur le projet : registre, page avis et questions / réponses sur le site internet ;

À ce titre, et pour assurer la plus large participation possible, différents moyens d'information, d'expression et d'échange ont été mis en œuvre par SNCF Gares et Connexions.

3.1 Dispositif de communication et d'information du public

3.1.1 L'affichage en gare et sur la voie publique

SNCF Gares & connexions et la ville de Béziers ont lancé une campagne de communication via un affichage en gare, sur les arrêts de bus et les cul-de-bus pour informer le public sur la tenue de la concertation. Les dates de la concertation et l'adresse du site internet qui présente le projet ont ainsi été largement diffusée.

Le QR code présent sur les affiches a permis au public d'accéder directement au site internet via smartphone.



Affiches abris bus et cul-de-bus

3.1.2 Les communications presse

Les partenaires du projet de PEM de Béziers ont travaillé sur la rédaction d'un communiqué de presse commun diffusé aux médias locaux par les services communications respectifs. Cf. annexe 1: communiqué de presse

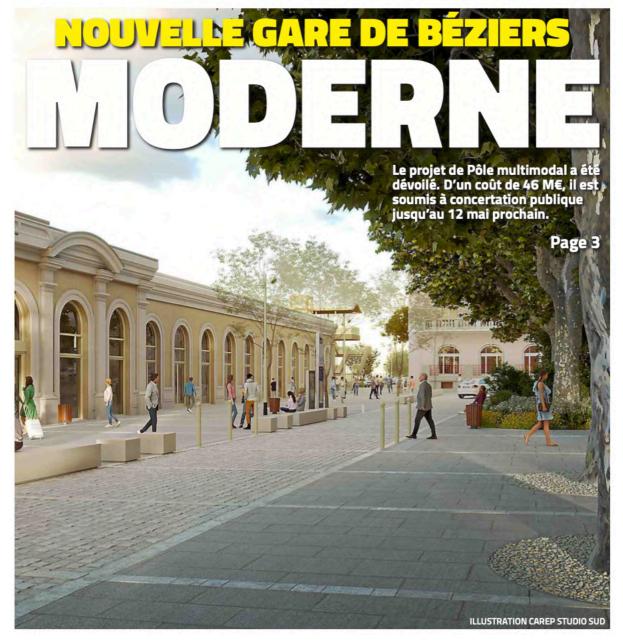
L'information a ainsi été relayée dans la presse locale en amont du lancement de la concertation et fait l'objet d'articles réguliers dans la presse papier et numérique jusqu'à sa clôture. À noter que la concertation autour du PEM de Béziers a fait l'objet d'un article spécifique dans le journal du biterrois du 1er avril 2022. Cf. annexe 2 : retombée presse

Les médias locaux ont par ailleurs fait l'objet d'une invitation presse spécifique à participer à la réunion publique.









BÉZIERS > 3

C'est le moment de s'intéresser au renouveau de la gare de Béziers

Ce mardi 5 avril, débute la phase de concertation publique sur le futur Pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Béziers. Une opération d'envergure à 46 millions d'euros.

Mélissa Alcoléa

de Pôle multimodal de la gare de Béziers a fait son chemin. Ce

Pour rappel, plusieurs éléments sous-tendent la création de ce PEM porté par l'Agglo Béziers Méditerranée, SNCF Gares et connexions et la Région Occitarie. » D'abord, l'Iqui rendre la gare accessible aux personnes handicapées. Et c'est pour cela qu'on a eu de l'argent méditatement de l'Etat », explique le président de l'Agglo, Robert Ménard.

à l'arrivée de la LGV (Ligne grande vitesse) et à l'accéléra-tion de ce dossier. « L'accueil de la future LGV est un point Depuis le "protocole d'inten-tion" signé par les différents par-tenaires en mars 2018, le projet d'intermoda-tité, routes, transports doux, rails », souligne quant à lui Jean-Luc Gibelin, vice-président de Béziers a fait son chemin. Comardi, s'ouvre une phase de concertation publique qui va permettre à chacun de décourrile contenu du projet de marvire contenu du projet de marvire contenu du projet d'ampentant dans le cadre de la mise en œuvre du programme qui pourrait être achevé fin 2025 abords de la gure à ceux d'une stout se passe bien.

Pour rappel, plusieurs étéments seussendent la créstion de consumer de la créstion de sussissement la crestion de sussissement la cres

« Une pierre deux coups » A échelle de Béziers, la notion d'aménagement urbain est évi-demment centrale. « Notre am-bition est de restructurer la to-talité du parcours de la gare, on voudait notamment recali-brer le boulevard de Verdun, d'argir ses trottoirs... », éve-loppe Robert Ménard. Ainsi,



Le parvis sera rénové avec une part belle laissée aux piétons.

pour décrire rapidement les changements majeurs: le par-king de 320 places sera déplacé de l'autre côté des voites ferro-viaires. El l'emplacement de l'actuel parking accuellera une gare routière avec 19 quais. L'objectif est aussi de « restruc-urer le transport en commun dans la ville » et enfin de con-necter le centre-ville au quartier du Port neuf via la fameuse pas-serelle d'accès aux voies. « Au-

pour décrire rapidement les tour du canal, l'idée est d'amétour du canal, l'idée est d'amé-nager tout le quartier. On joue d'une pierre deux coups. C'est une opération à tirnirs qui va nous permettre de développer la ville. Car le développer la ville. Car le développer de la ville se jern au sud », pro-met Robert Ménard. Signalons enfin côté nord (ce-hi de l'actuelle entrée), la réno-zation du narvis aver des sena-

vation du parvis avec des espa-ces réservés aux taxis, aux piétons, du stationnement pour

chiffres clés

FRÉQUENTATION la gare de Béziers, avec à ce jour 1,4 million de visiteurs par an, est la 5" gare de la région Occitanie. Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, s'il se concrétise aura un impact significatif sur la desserte de la gare et sa fréquentation. Pas moins de 2,8 millions de voyageurs par an – le double – pourraient

passer par le nouveau site d'ici 2035, selon la SNCF! BUDGET À projet important, budget conséquent. Le coût plogat consequent. Le cout global de cette opération de PEM est estimé, pour l'heure, à quelque 46 M€, dont 35 M€ pour le PEM et 11 M€ pour la passerelle. L'Agglo Béziers Méditerranée a confié, hier soir en conseil communautaire, la maîtrise d'ouvrage à SNCF maîtrise d'ouvrage à SNCF Gare et connexions : dépose-minute, gare routière, voiries, passerelle, accessibilité, intérieurs de la gare, parking et parvis. L'État finance parvis. L'Etat finance également le projet. Le Département, qui a déjà participé aux études, ne s'est pas encore prononcé sur un financement de la phase effective de construction.



▲ La passerelle de 90 mètres

Élément clé du projet, une passerelle de 90 mètres de long permettra de franchir les voies ferrées. Elle sera dotée de quatre ascenceurs pour les personnes à mobilité réduite. Et elle assurera la liaison entre le nord et le sud de la cité. Un dispositif de vidéosurveillance devrait être mis en place



▶ Gare routière

I OUTUETE
Une gare routière sera aménagée sur l'actuel site du parking avec 19 quais de bus et une agence commerciale de transport Boulevard de Verdun, les trottoirs seront élargis et une piste cyclable sera créée. Entre les deux: un terre-plein végétalisé.



■ 200 arbres

du nord de la ville jusqu'au quai Port neuf et au canal via la future passerelle. Une liaison piétonne est aussi innoncée le long de la ue Pasquet. Au total. plus de 200 arbres doivent être plantés

■ Rive sud. un. nouveau parking

De l'autre côté des voies, rive sud, sera créé un parking de 320 places (soit le même nombre de places que l'actuel parking) dans le bâtiment de l'ancienne halle Sernam. Également prévu : un « *parvis végétalisé ».* L'accès depuis la rue du Lieutenant-L'acces depuis la rue du Lieucellant.
Pasquet se fera par un escalier
ou une rampe. À proximité du quai
du Port neuf, c'est tout un quartier
qui devrait bénéficier de cette
nouvelle connexion avec la ville.

PRATIQUE

les vélos, la réhabilitation des

escaliers historiques... Un dé-

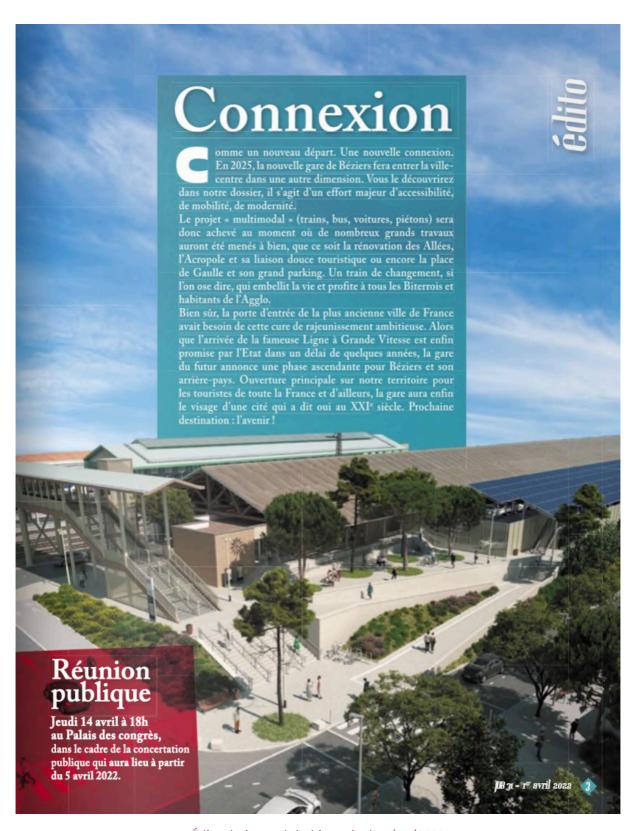
pose-minute sera aménagé (pour vingt véhicules en station-nement court), nécessitant la démolition d'un bâtiment au-

demontion d'un patiment au-jourd'hui inoccupé... Dès 2023, l'opération sera pré-parée, alors que la fameuse pas-serelle devrait être assemblée dès 2024. Mais pour en savoir plus, il suffit de participer à la concertation publique!

• CONCERTATION PUBLIQUE DU 5 AVRIL AU 12 MAI

À partir de ce mardi 5 avril et jusqu'au jeudi 12 mai, la phase de concertation publique permet à chacun de consulter le projet et d'exprimer ses remarques ou questions. Rendez-vous sur le site internet www.pem-beziers.fr ou bien en mairie de Béziers (service urbanisme), à la gare, au siège de l'Agglo de Béziers où des dossiers en version papier sont disponibles. Une réunion publique conduite par les partenaires du projet est prévue **jeudi 14 avril à 18 h** au Palais des congrès de Béziers. Le bilan de cette concertation sera rendu public, il doit permettre d'ajuster au mieux le projet.

Exemple d'article presse informant sur la tenue de la concertation



Édito du journal du biterrois du 1/04/2022

3.1.1 Réseaux sociaux

La ville et l'agglomération de Béziers, la Région et le Département, partenaires du projet, ont posté sur leurs réseaux sociaux pour informer, mobiliser et inciter le public à prendre part aux échanges sur le projet de PEM de la gare de Béziers ainsi qu'à donner son avis. En voici des exemples :



Information sur les pages Facebook du Département de l'Hérault et de la Région Occitanie

3.2 Dispositif de présentation du projet

3.2.1 Dossier de concertation

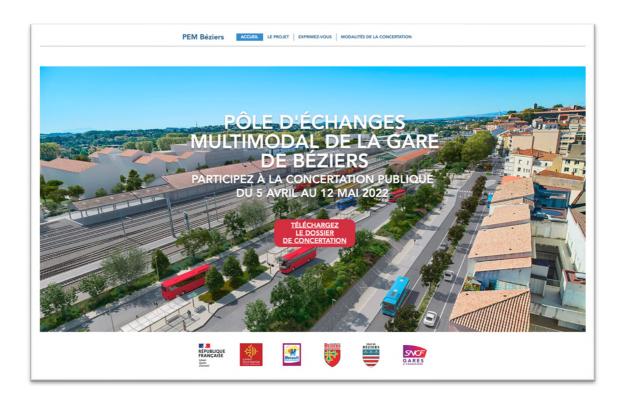
Un dossier de présentation générale du projet de PEM de Béziers a été imprimé en 500 exemplaires et était consultable à l'accueil du service urbanisme de la Mairie de Béziers, au siège de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, en gare de Béziers Méditerranée et à la Maison de la Région de Béziers. Il est toujours consultable sur le site internet du projet.

3.2.2 Le site internet

Le maître d'ouvrage a mis en place un site internet (www.pem-beziers.fr) pour présenter le projet de Pôle d'Échanges Multimodal de Béziers.

En termes d'information du public sur le projet, le site internet a notamment permis :

- De présenter le projet de PEM
- De télécharger le dossier de la concertation
- De visualiser le film « visite virtuelle du projet de PEM de Béziers »
- De consulter les modalités de la concertation





Pages extraites du site internet

3.2.3 Vidéo 3D : visite virtuelle du PEM de Béziers

À la demande du maître d'ouvrage, le cabinet d'architecture AREP a réalisé une vidéo de présentation pour donner à voir le projet une fois réalisé. D'une durée de 4 minutes 18, la vidéo 3D propose une immersion dans le futur PEM de Béziers et présente les différents aménagements projetés : parvis nord et sud, dépose minute, gare routière, passerelle, parking sud...

Elle a été diffusée pour la première fois lors de la réunion publique du 14 avril 2022 puis mise en ligne sur le site internet du projet. Elle reste accessible en ligne.



3.2.1 Réunion publique

Une réunion publique a eu lieu le 14 avril 2022 au Palais des Congrès de Béziers, soit moins de 10 jours après le lancement de la concertation afin de présenter le projet en direct et de recueillir les éventuels commentaires, remarques et opinions du public.

La réunion publique s'est tenue au Palais des Congrès de Béziers en présence de l'ensemble des partenaires du projet et de l'agence d'architecture AREP, maître d'œuvre du projet.

Étaient présents en tribune :

- Robert MÉNARD Maire de la ville de Béziers, Président de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée
- Florence BRUTUS Région Occitanie, Vice-Présidente Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité
- Agnès MOUTET-LAMY SNCF Gares & Connexions, Directrice régionale des gares Occitanie et Sud
- Maxime ASSIER DE POMPIGNAN SNCF Gares & Connexions, Chef du Pôle investissements Occitanie

La réunion s'est tenue sur une durée de 2h.

Après un temps d'accueil et d'introduction par M. MÉNARD, Mme BRUTUS et Mme MOUTET-LAMY, SNCF gares & connexions a présenté durant une demi-heure le projet et ensuite laissé place à un temps d'échanges avec la salle sur une heure trente.

Les participants ont posé 21 questions auxquelles la tribune a répondu. Le compte-rendu de la réunion publique se trouve en annexe du présent bilan.

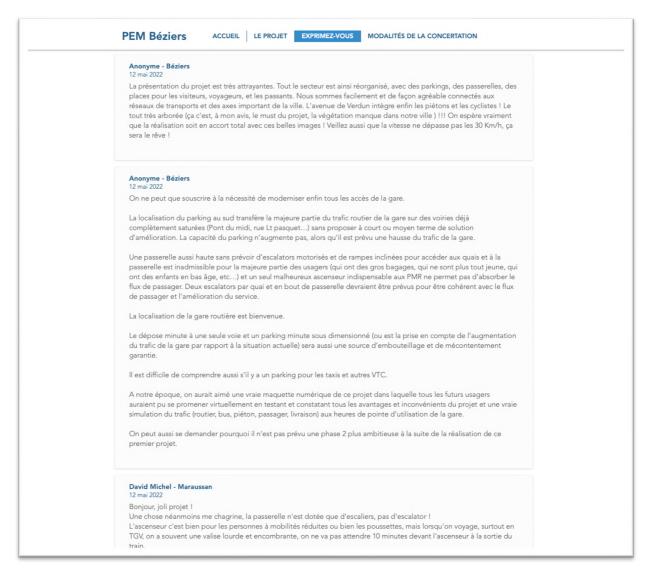
3.3 Dispositif d'expression du public

3.3.1 Le site internet du projet : www.pem-beziers.fr

Le site internet a permis aux internautes de déposer des contributions via un formulaire en ligne. Ce dispositif proposait de:

- Déposer des avis sur le projet
- Poser une question au maître d'ouvrage

Pour les deux options, les participants avaient la possibilité de choisir de rester anonyme et de voir leurs contributions publiées sur le site internet ou de les adresser uniquement au maître d'ouvrage.



Extrait d'avis sur le site internet



Extrait d'une question / réponse

3.3.2 Les registres papiers

Quatre registres papier ont été mis à contribution du public entre le 5 avril et le 12 mai 2022 pour recueillir les avis et opinions des habitants. Les registres étaient disponibles :

- à la gare de Béziers,
- à l'accueil du service d'urbanisme de Béziers.
- au siège de la communauté d'agglomération de Béziers,
- à la maison de la Région Occitanie pour Béziers.

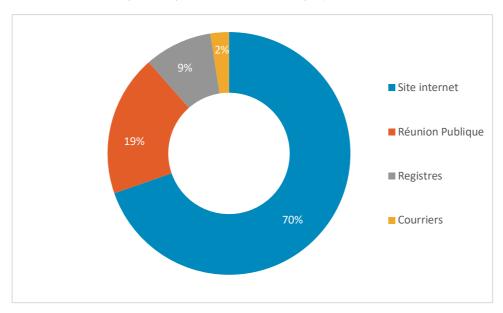
Au total, 11 avis ont été exprimés sur les différents registres.

4 L'ANALYSE QUANTITATIVE DES CONTRIBUTIONS

4.1 Répartition des contributions par support

Au total, 122 contributions sur le projet de pôle d'échanges multimodal autour de la gare de Béziers ont été recensées tout au long de la période de concertation publique.

Avec 85 contributions, le site internet du projet est le premier support d'expression du public devant la réunion publique et les registres papier. Des personnes ou organisme ont par ailleurs adressé des courriers à la Ville de Béziers pour déposer leur avis sur le projet.



Origine des contributions par source d'expression

Au total, sur les 122 contributions :

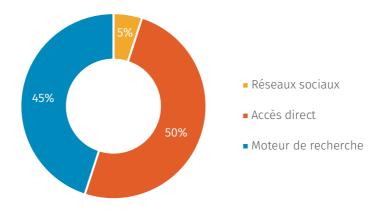
- 44 contributions, soit 37%, sont explicitement favorable au projet ou en perçoivent l'intérêt pour le territoire ;
- Une majorité des 77 contributions restantes partage l'intérêt et les objectifs d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Béziers et propose des compléments ou des précisions : sur les aménagements, sur l'accessibilité, sur la connexion au centre-ville ;

Il est à noter qu'aucune opposition de principe au projet de PEM n'a été exprimée dans le cadre de la concertation.

4.2 1ère source d'expression : le site internet

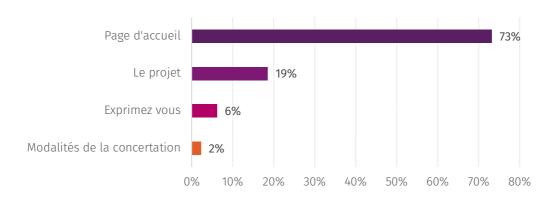
Sur les 5 semaines de la concertation, le site internet réuni un total de 2 384 visites et 938 visiteurs uniques. On dénombre ainsi, sur la période de la concertation, 72% de nouveaux visiteurs et 28% de visiteurs réguliers.

La majorité des personnes qui sont se connectées sur le site internet est passée par une connexion directe, soit via le QR code soit en renseignant directement l'adresse dans leur navigateur internet. Suivent ensuite les connexions qui ont fait l'objet d'une recherche via un moteur de recherche et, à la marge, les visiteurs ayant consulté le site en passant par les réseaux sociaux.



Origine des connexions au site internet

Après la page d'accueil du site internet qui donnait au public des informations sur la durée de la concertation et la possibilité de télécharger le dossier de concertation, les pages les plus visitées sont les pages de présentation du projet et d'expression des avis.



Répartition des visites par page du site internet

Le site internet totalise 85 contributions, soit 58 avis exprimés et 27 questions posées.

4.3 Autres sources d'expression : orale et avis écrits

La réunion publique

Le 14 avril 2022, 83 personnes ont participé à la réunion publique organisée par SNCF Gares & connexions et les partenaires du projet.

Sur l'heure de questions / réponses, 23 personnes sont intervenues pour donner leur avis sur le projet et interroger les partenaires.

Les avis écrits

Les 4 registres papiers mis à disposition du public totalisent 11 contributions. 3 courriers ont également été adressés aux partenaires du projet :

- 1 courrier déposé lors de la réunion publique
- 2 courriers envoyés par lettre postale

5 L'ANALYSE QUALITATIVE

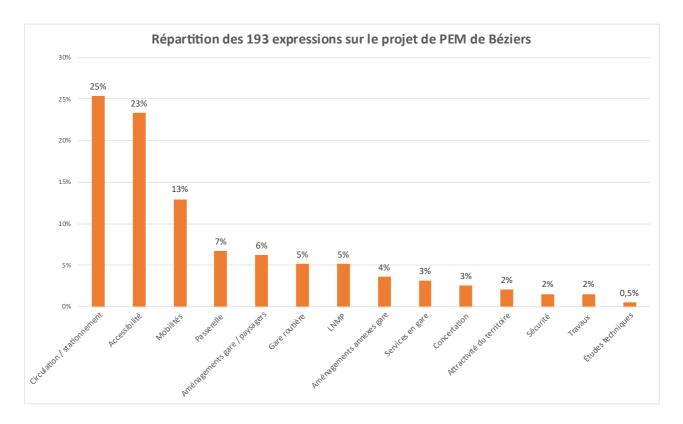
L'analyse qualitative propose une synthèse des points de vue exprimés, des attentes et problèmes soulevés pour le projet soumis à la concertation ainsi que pour différents sujets qui ne relèvent pas directement du projet (à savoir les expressions portant pour l'essentiel sur le territoire de Béziers et les enjeux de mobilités au sens large).

En matière de comptabilisation de ces expressions, il est considéré qu'une même contribution peut comprendre plusieurs thèmes. Lorsqu'une contribution porte sur plusieurs thèmes, il en est donc fait compte-rendu sur plusieurs expressions.

Sur les 237 expressions totalisées pendant la concertation publique, 44 expriment un avis favorable au projet de PEM de Béziers ou un avis relevant l'intérêt du projet, sans mentionner de demandes complémentaires.

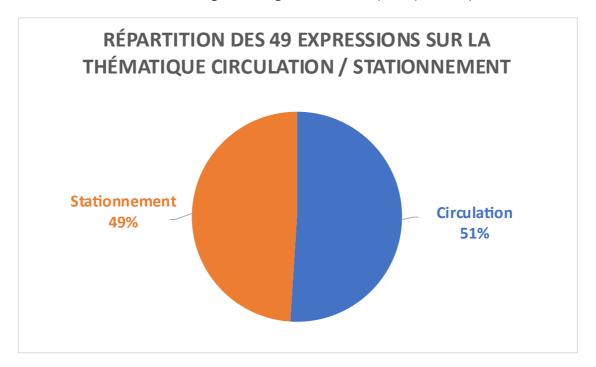
L'analyse qualitative suivante porte uniquement sur les 193 expressions qui proposent des compléments ou remarques sur différentes thématiques du projet.

193 expressions ont été recueillies et sont réparties selon les thématiques suivantes :



5.1 Circulation et stationnement

25% des expressions de la concertation publique portent sur la thématique de la circulation et du stationnement autour du PEM de la gare : il s'agit de la thématique la plus évoquée.



5.1.1 Circulation autour du PEM de Béziers

5.1.1.1 Trafics

Dans une large majorité, les expressions relatives à la thématique de la circulation soulignent les risques d'augmentation généralisée du trafic routier à la suite de la mise en œuvre du projet, plus particulièrement sur les axes routiers principaux aux alentours du PEM. Quelques expressions nuancent néanmoins ce point de vue et évoquent la fluidification des flux et la décongestion permises par le projet.

Une partie des expressions demandent des approfondissements des études techniques sur les trafics en particulier pour les secteurs suivants :

- Pont du Midi
- Rue du lieutenant Pasquet
- Rond-point du Polygone
- Ouartier du Ouai Port-Neuf
- Avenue Wilson

Enfin, une personne propose de **tester le projet via une maquette numérique** afin de tester son impact sur le trafic environnant et sur la circulation.

5.1.1.2 Réaménagement des voies de circulation autour du PEM

Le réaménagement des voies de circulation aux alentours du PEM fait l'objet d'expressions portant en majorité sur le boulevard de Verdun, en particulier sur les sujets suivants :

Plusieurs remarques sur l'importance d'aménager des traversées piétonnes sécurisées et visibles entre le Plateau des Poètes et le parvis Nord via divers aménagements :

- o Surélévation de la chaussée
- o Mise en place de système de ralentisseurs voire utilisation de feux tricolores
- Une expresion sur l'opportunité d'aménager une trémie au droit du Plateau des Poètes
- Une interrogation sur la pertinence d'aménager un terre-plein central végétalisé entraînant la réduction des voies de circulation à 2 voies et risquant, à terme, de déformer la chaussée à cause des racines
- Une interrogation sur les effets du réaménagement du boulevard de Verdun sur l'accessibilité à la Résidence des Poètes
 - o Les risques de perturbation de la circulation en cas d'engorgement de la rampe d'accès à la résidence : croisement des véhicules en entrée/sortie ; stationnement temporaire illicite d'usagers de la gare et des commerces alentours
 - o Le stationnement illicite sur les trottoirs du boulevard
- Une interrogation sur la capacité des véhicules de grand gabarit à circuler et manœuvrer au droit du Plateau des Poètes

D'autres sujets, relatifs à la circulation autour du PEM de la gare, ont également fait l'objet de contributions :

- Plusieurs expressions soulignent les bénéfices d'une limitation de la vitesse autour de la gare à 30km/h
- Un regret portant sur la conservation d'une voie de circulation sur le parvis Nord
- Une proposition de prolongement de la rue du lieutenant Pasquet de la route de Valras à la route de Narbonne, afin de la désengorger

La création de nouveaux passages routiers pour accéder à la gare est également mentionnée par une personne qui souligne l'insuffisance d'un seul point d'accès côté Sud et propose d'ajouter un nouveau point d'accès depuis le rond-point N. Armstrong.

Plus largement, le public attend une meilleure clarté et compréhension du plan de circulation à termes.

5.1.2 Stationnement

5.1.2.1 Stationnement dans le périmètre de la gare

Une majorité d'expressions concerne la tarification du nouveau parking et s'articule autour des sujets suivants :

- Des **questionnements sur la politique tarifaire envisagée** pour le parking du PEM et des inquiétudes relatives à une politique tarifaire excessive
- Quelques interrogations sur les possibilités de mise en place d'une politique tarifaire avantageuse, voire de la gratuité, pour les personnes dans l'obligation de se rendre à la gare en voiture ou bénéficiaires d'un abonnement TER Occitanie
- Une demande d'étude de la gratuité totale du parking de la gare

L'organisation et les fonctionnalités du parking de la gare sont également mentionnées :

- Une expression regrette que la capacité du parking ne soit pas renforcée par rapport au parking actuel
- La création d'un stationnement de courte durée dans le parking, pour permettre la dépose et la récupération rapide de voyageurs

- La demande de places dotées de bornes de rechargement pour les voitures électriques
- Une interrogation sur le nombre de places de stationnement proposé pour les PMR/PSH

Les modalités de stationnement des professionnels au niveau du parvis de la gare, en particulier des sociétés de taxis ont fait l'objet de plusieurs expressions. Elles portent sur les sujets suivants :

- Une interrogation sur le nombre de voies de stationnement réservées aux taxis au niveau du parvis Nord
- L'aménagement de barrières de sécurité d'accès au parvis
- La mise en place de bornes de recharge rapides
- Une interrogation sur le plan de la future station de taxi
- Une interrogation sur les possibilités de stationnement des professionnels autres que les taxis
- Une interrogation sur la création d'un parking dédié aux VTC / taxis

Quelques expressions évoquent les difficultés de stationnement aux alentours du parking, en particulier dans le secteur du Quai Port Neuf.

Une contribution s'interroge sur les modalités de stationnement des véhicules professionnels intervenant dans la Résidence des Poètes (collecte, médical, pompiers, déménagement, ...).

Enfin, une personne propose d'aménager un parking-silo dans la continuité du hall voyageur, afin de répondre à la demande en stationnement.

5.1.2.2 Accès au parking

Une majorité d'expressions en lien avec cette thématique considère que l'aménagement d'une entrée au Sud, via la rue du lieutenant Pasquet, risque de renforcer la saturation du trafic routier. Des interrogations, en raison des difficultés d'accès à la rue, sont également formulées.

La création d'un accès unique au parking de la gare génère des inquiétudes et aboutit à des propositions de création d'un second accès :

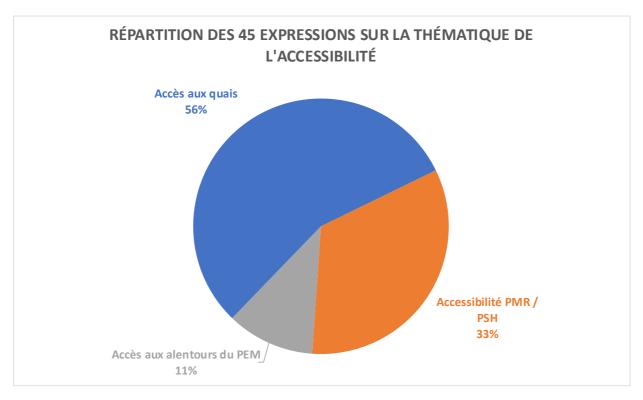
- Depuis le rond-point Pierre Brousse
- Depuis le rond-point Pierre Émile-Victor
- Depuis le Pont du Midi

5.1.2.3 Dépose-minute

La création d'une dépose-minute est jugée pertinente, par la grande majorité des personnes qui se sont exprimées sur la thématique. En complément de ce qui est projeté, des personnes craignent une insuffisance de places en « arrêt minute », en particulier pour les périodes d'affluence. Une expression porte également sur le fonctionnement du dépose-minute et sur les mesures mises en place pour garantir le stationnement de court-terme afin d'éviter les stationnements ventouses.

5.2 Accessibilité

23% des expressions exprimées lors de la concertation publique portent sur la thématique de l'accessibilité au PEM pour les usagers piétons.



5.2.1 Accès aux quais

Les modalités d'accès aux quais de la gare via la passerelle sont, en majorité, évoquées :

- De nombreuses sollicitations en faveur de l'aménagement d'escaliers mécaniques pour rejoindre la passerelle
- Des **inquiétudes face au nombre jugé insuffisant d'ascenseurs**. Plus largement, des questions sont posées sur la présence d'alternatives aux ascenseurs afin d'accéder aux quais

Le choix d'aménager une passerelle au lieu de réaménager le passage souterrain avec des plans inclinés suscite des interrogations : cette alternative à la passerelle est notamment considérée comme étant moins coûteuse et moins difficile à réaliser. Plus largement, des **questions concernant le maintien du passage souterrain**, sous les voies ferrées, sont posées.

Afin d'éviter de longs trajets via la passerelle et de la désengorger, une proposition est faite de traverser les rails en surface, via un passage piéton. Des demandes de dimensionner les ascenseurs et les quais pour l'accueil de vélos sont également formulées.

5.2.2 Accessibilité PMR et PSH

Une grande majorité d'expressions relatives aux accès PMR/PSH du PEM salue les mises aux normes d'accessibilité permises par le projet. À ce titre, le déficit d'infrastructures adaptées dans la gare actuelle de Béziers est mentionné à de nombreuses reprises.

Les expressions restantes concernant l'accessibilité PMR / PSH s'intéressent aux points suivants :

Le manque d'aménagements prévus pour les PMR/PSH

- Une inquiétude face au nombre d'ascenseurs envisagés par le projet : leur usage en priorité par les PMR/PSH rendrait difficile leur utilisation par les autres voyageurs
- La nécessité de réduire les distances de trajets pour les PMR/PSH
- Les risques engendrés par l'usage des escaliers pour certains usagers, en particulier les familles

5.2.3 Accessibilité aux alentours du PEM

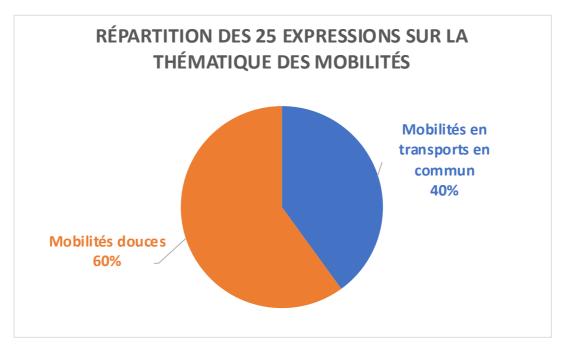
Plus à la marge, des expressions portent sur les modalités d'accès à la gare depuis les secteurs environnants:

- Parvis Nord / boulevard de Verdun
 - o Une question concerne l'accès piéton depuis le plateau des Poètes
 - o Une personne exprime des doutes sur les possibilités d'amélioration du franchissement du boulevard de Verdun grâce aux aménagements projetés
- Parvis Sud / quartier Port-Neuf
 - o Une interrogation sur les aménagements envisagées concernant l'accès du PEM de Béziers depuis le canal du Midi et l'Orb
 - o Une question sur l'emplacement de la liaison entre le parvis Sud et le quai Port-Neuf

Au regard des distances entre les différents pôles du futur PEM (gare routière, parvis Sud, bâtiment voyageur, ...), une proposition a été faite d'installer des trottoirs roulants afin de faciliter les déplacements dans le périmètre du PEM.

5.3 Les mobilités

13% des expressions concernent les enjeux de mobilités en lien avec le PEM selon deux thématiques : les mobilités douces et les mobilités en transports en commun.



5.3.1 Mobilités douces

Les **mobilités douces concernent 60% des expressions** sur la thématique des mobilités et portent notamment sur le **maillage d'itinéraires doux aux alentours de la gare de Béziers** :

- Le manque d'aménagements cyclables entre le PEM et les pôles alentours : canal du Midi, Orbs, quartiers Faubourg et Port Neuf, avenue Wilson, route d'Agde, Polygone, quai Cousteau, stade de la présidente
- Une interrogation sur les liaisons cyclables envisageables entre la gare et les villages alentours de Béziers
- Le manque de continuités cyclables au niveau des ronds-points / intersections

Des interrogations à propos des modalités de sécurisation des axes cyclables, notamment la piste double-sens du boulevard de Verdun, par rapport aux axes routiers et cheminements piétons. Plusieurs personnes considèrent la voie cyclable double-sens du boulevard de Verdun dangereuse : une proposition est faite de créer deux voies cyclables séparées, de part et d'autre du boulevard, afin de mieux prendre en compte les pratiques des cyclistes.

La mise en place d'une station de vélos en libre-service (notamment électriques) en gare est également demandée par un participant comme l'installation d'espace de stationnement vélos sécurisés.

Les expressions restantes portent sur les sujets suivants :

- La prise en considération des nouveaux modes doux : trottinettes, vélos électriques, ...
- Les apports du projet en termes de sécurisation et d'apaisement des déplacements piétons / cyclistes
- Une interrogation sur l'opportunité de créer un parc vélo au Nord de la gare
- Les modalités d'accès, en possession d'un vélo, aux bus et aux trains.
- La continuité de l'aménagement des pistes cyclables sur l'intersection menant au Port Neuf

5.3.2 Transports en commun

Les **mobilités en transports en commun concernent 40% des expressions** sur les mobilités et portent notamment sur les sujets suivants :

- Le maintien et la connexion avec lagare routière actuelle située place du Général De Gaulle et plus particulièrement :
 - o Son articulation avec la future gare routière du PEM et l'organisation des dessertes de bus sur le territoire de Béziers
 - o L'intérêt de maintenir un pôle de transports en commun à la gare routière actuelle
- Les **liens entre le futur tramway et la gare de Béziers**, notamment le regret qu'une connexion ne soit pas envisagée en remplacement des bus
- La possibilité de desservir les villages situés en périphérie de Béziers par le train
- Les modalités de liaison gare / centre-ville en transports en commun (notamment navette)
- L'absence d'information, dans le contenu du projet, sur l'évolution future des dessertes de la gare en transports en commun
- Une demande d'assurer un cadencement élevé des bus

Des propositions d'aménagement du boulevard de Verdun pour faciliter la circulation des transports en commun sont également formulées :

- Permettre la sortie des bus de la gare routière directement sur le rond-point N.
 ARMSTRONG afin de désengorger le boulevard de Verdun
- Aménager les voies dédiées aux bus sur un même côté du boulevard, afin d'éviter le croisement des bus et voitures au droit du parvis de la gare

5.4 La passerelle ville-ville

7% des expressions concernent la passerelle et plus particulièrement :

- Son emplacement considéré trop éloigné de la gare routière et ne desservant que l'extrémité des quais, ce qui entraîne des déplacements plus nombreux pour les voyageurs
- Des inquiétudes relatives à l'extrémité Sud de la passerelle sur une rue très fréquentée et congestionnée aux heures de pointes
- L'esthétique de la passerelle, jugé peu qualitatif et méritant de retravailler son visuel
- Un questionnement relatif à sa dimension exacte
- Le coût de la passerelle, jugé très important

Des propositions complémentaires ont également été formulées :

- Ajouter une seconde passerelle à l'est dans le but de limiter les déplacements depuis la gare routière
- Permettre le franchissement de la passerelle par les cyclistes
- Poursuivre la passerelle vers le Sud, jusqu'au canal de Midi

5.5 Les aménagements de la gare et aménagements paysagers

6% des expressions portent sur les aménagements réalisés dans le périmètre de la gare (bâtiments, extérieur, ...) et **les aménagements paysagers du projet**.

5.5.1 Aménagements de la gare

Les aménagements liés aux bâtiments et espaces extérieurs compris dans le périmètre de la gare concernent les sujets suivants :

- Une demande de conservation et rénovation du passage souterrain reliant le parvis Nord au Plateau des Poètes
- Une interrogation sur le réel aspect esthétique de la charpente de la halle Sernam malgré une dégradation de la toiture du bâtiment, et une proposition d'aménager des panneaux photovoltaïques sur la toiture
- Une expression qui souligne le manque de confort du mobilier urbain en béton prévu au niveau du parvis Nord
- Une demande sur les matériaux envisagés pour la rénovation du bâtiment voyageur de la gare (façade et toiture) et le revêtement des sols sur l'extérieur des bâtiments, dans une optique d'harmonisation avec les bâtiments alentours
- Une demande sur la rénovation et le maintien des candélabres du parvis Nord afin de conserver une cohérence architecturale/esthétique avec les escaliers historiques et le mur de soutènement réhabilités

- Une proposition d'instaurer une signalétique français/occitan en gare
- L'importance de créer une continuité entre le bâtiment voyageur et la passerelle, afin notamment de protéger les voyageurs lors d'épisodes de pluie

5.5.2 Aménagements paysagers

Les expressions formulées lors de la concertation publique, en lien avec les aménagements paysagers du projet, concernent :

- La reconnaissance de l'importance d'aménager des espaces végétalisés comme prévus par le projet, pour apporter une « aération » en plus des zones piétonnes prévues et végétaliser le secteur
- Une inquiétude concernant la plantation d'arbres volatiles, afin de préserver les personnes allergiques. En contrepartie, une préconisation est faite de planter des arbres apportant beaucoup d'ombre aux piétons, en particulier au niveau de la gare routière

5.6 La gare routière du PEM

5% des expressions concernent la gare routière du PEM et plus précisément son emplacement dans le périmètre du projet ou ses liens avec la gare routière actuelle :

- Des avis partagés quant à l'emplacement de la future gare routière par rapport à la passerelle, soit trop éloignée soit correctement située et adaptée
- Des inquiétudes à propos d'une possible confusion entre les deux gares routières accompagnées de questionnements sur le fonctionnement à termes entre les deux pôles

5.7 Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP)

5% des expressions portent sur le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan et ses liens avec le projet de PEM de la gare de Béziers. Les expressions évoquent notamment :

- Le développement de la gare de Béziers, à terme, au regard de la hausse du trafic ferroviaire avec la ligne nouvelle
- Le rôle de la gare de Béziers par rapport à la future gare TGV et les modalités de raccordement entre les deux infrastructures (tracé, temps de trajet, ...)
- Le développement du fret sur la ligne nouvelle, afin d'en faire une ligne mixte (voyageurs/fret)
- Une interrogation sur la prise en compte des flux touristiques dans les études de trafic de la phase 2 du projet

5.8 Les aménagements annexes au projet de PEM

4% des expressions évoquent des aménagements qui ne concernent pas directement le projet de PEM de la gare de Béziers ou n'entrent pas directement dans le périmètre d'étude du projet :

 Deux interrogations sur les futurs services hôteliers et immobiliers prévus alentours de la gare ainsi que sur le développement de bars, restaurants ou des commerces d'alimentation

- Une demande d'améliorer la connexion entre le futur PEM et le canal du Midi via un appontement traversant le quartier Port Neuf
- Une demande portant sur la réouverture des « petites » gares aux alentours de Béziers et une autre sur le développement de la ligne ferroviaire Béziers-Bédarieux

5.9 Les services en gare

3% des expressions concernent les différents services disponibles en gare ainsi que des services complémentaires qui pourraient figurer dans le projet. Ces expressions concernent :

- La mise à disposition de chariots adaptés aux ascenseurs de la passerelle, à proximité des arrêts de bus de la gare routière, afin de délester les voyageurs les plus chargés.
- La mise en place de sanitaires aux extrémités des quais ainsi qu'au pied de la passerelle afin de limiter les déplacements des voyageurs dans la gare. En complément, la mise à disposition de « convertisseurs de monnaie » notamment pour accéder aux sanitaires nécessitant un paiement par pièces
- L'aménagement d'un service d'accueil central (guichets, bornes automatiques, ...) permettant de limiter les trajets entre le hall voyageurs et le parvis sud
- La mise en place d'un accueil usagers au niveau du parvis sud du PEM afin d'avoir un personnel d'accueil aux deux entrées de la gare
- L'intégration d'un service de conciergerie
- Le développement d'établissements de commerce et de restauration
- La mise à disposition de services dédiés aux usagers vélos : station de gonflage, entretien, informations....

5.10 La concertation publique

3% des expressions sont liées à la concertation du projet qui s'est tenue du 5 avril au 12 mai 2022, évoquant notamment :

- La tenue tardive de la concertation dans le calendrier du projet, accompagné d'un sentiment que les choix les plus déterminants ont déjà été faits
- Le manque de détails du dossier de concertation sur les points suivants :
 - o Aménagements en faveur des Personnes en Situation de Handicap (PSH) et des modes doux
 - o Clarté du schéma de circulation représenté
 - o Futur réseau de transports en commun
- Une implication réduite des associations d'usagers en amont de la phase de concertation
- Une interrogation quant à la tenue d'une enquête publique à la suite de la concertation publique

5.11 L'attractivité du territoire

2% des expressions évoquent les effets positifs du projet de PEM sur l'attractivité de la ville de Béziers. Ils concernent notamment les effets d'innovation induits par la création du PEM sur les transports en commun du territoire. Ils mentionnent également le développement des capacités d'accueil touristique et de nouvelles populations pour la ville de Béziers.

5.12 La sécurité du PEM

2% des expressions concernent des enjeux de sécurité au sein du futur PEM

Des expressions mentionnent les risques liés à l'intrusion d'individus potentiellement menaçants pour la sécurité au sein de la gare ainsi qu'aux alentours

Une personne propose de développer des services et activités (familiales et culturelles type expositions, vente de produits locaux, espaces de jeux pour enfants, ...) sur les surfaces inoccupées à proximité de la gare pour occuper les espaces et éviter qu'ils soient laissés en déshérence

Une expression porte sur le risque incendie, du fait du stationnement de véhicules dans la halle Sernam (charpente bois), à proximité immédiate d'un centre d'archives (papiers et microfilms) situé à l'extrémité du même bâtiment

5.13 Les travaux du projet

2% des expressions concernent la phase travaux du projet et ses incidences :

- Une interrogation concernant l'accès à la gare SNCF notamment en transports en commun
- Une inquiétude vis-à-vis des risques de fragilisation des constructions alentours et de destruction de certains bâtiments
- Une interrogation sur les conditions de stationnement et de circulation des résidents du quartier Port Neuf

5.14 Les études techniques du projet

0,5% des expressions s'interroge sur la prise en compte des enjeux de la pollution sonore, de l'air et des eaux de ruissellement dans les études techniques, ainsi que le calcul des surfaces dans l'étude hydraulique.

6 LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation présente la synthèse des 237 expressions sur le projet. Toutes les remarques et questions formulées dans le cadre de la concertation ont été analysées attentivement, que ce soit les questions posées lors de la réunion publique ou les avis transmis grâce au formulaire internet ou directement inscrits dans les registres.

Il reste néanmoins des points identifiés que SNCF Gares & Connexions ou les partenaires du projet de PEM de Béziers se proposent d'étudier pendant les phases de projet à venir.

UN PROIET SOUTENU PAR LES ACTEURS ET HABITANTS LOCAUX



LES SUITES DONNÉES

La concertation publique préalable à la création du PEM de Béziers a permis de mettre en exergue un avis largement partagé : la réalisation d'un PEM est utile et nécessaire pour l'amélioration des mobilités. la requalification de la gare et le développement du territoire.

Des ajustements et compléments seront néanmoins étudiés pour répondre aux enjeux locaux soulevés lors de la concertation.

La concertation publique a permis d'identifier des sujets et des recueillir des suggestions au regard des enjeux locaux.

SNCF Gares & Connexions poursuivra le travail de concertation engagé avec les sociétés de taxis pour préciser l'aménagement de la voie réservée du parvis nord.

De même, un échange spécifique sera organisé par la Ville de Béziers avec les représentants des résidents de la résidence du Parc des Poètes pour traiter des points soulevés dans leur contributions : accessibilité et stationnement.

UN PROJET EN LIEN AVEC LE PROJET URBAIN **DE LA VILLE DE BEZIERS**



LES SUITES DONNÉES

Dans l'esprit des personnes qui se sont exprimées, le projet de PEM est un élément d'un ensemble qui contribue au développement de la ville de Béziers.

La connexion du PEM avec le projet du Quai du Projet Neuf dans un objectif de requalification urbaine du secteur sud fait notamment l'objet de fortes attentes.

Pour les participants à la concertation, le projet de création d'un PEM est très lié à l'aménagement urbain global. Pour la poursuite des études, il est décidé de rencontres régulières entre les différents maître d'ouvrage pour continuer à assurer la bonne connexion entre les différents projets. La liaison entre le PEM et le projet d'aménagement du quai Port Neuf continuera notamment de faire l'objet d'une attention particulière.

UN PROJET DE MOBILITÉ



LES SUITES DONNÉES

De nombreuses personnes se sont exprimées sur le traitement des mobilités en lien avec le projet projet. Le PEM est ainsi percu comme un élément d'un système de mobilité large à développer (TER, transports commun, vélos...)

En accompagnement de la création du PEM, les partenaires du projet s'engagent à poursuivre et développer les projets mobilités qu'ils portent et notamment : transport en commun en site propre, pistes cyclables, réseau et services de bus sur les deux gares routières...

LES PARKINGS COURTE DURÉE ET LONGUE DURÉE



Des interventions ont porté sur la gestion des zones de stationnement (dépose minute et parking sud).

LES SUITES DONNÉES

SNCF Gares & Connexions étudie les différentes modalités de gestion de la dépose minute pour assurer un stationnement courte durée compatible avec les usages de l'aménagement.

SNCF Gares & Connexions étudiera l'opportunité d'extension du nouveau parking sud en fonction de l'évolution de la fréquentation du PEM et des besoins de stationnement. Cette option pourra conduire à utiliser du foncier déjà compris dans l'emprise du PEM.

7 ANNEXES

7.1 Communiqué de presse













COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE FUTUR PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL AUTOUR DE LA GARE DE BEZIERS

JEUDI 31 MARS 2022

Le 18 mars dernier, SNCF Gares & Connexions, maître d'ouvrage du projet, et les partenaires co-financeurs que sont l'État, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Ville de Béziers, ont acté le lancement de la concertation publique sur le projet de Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare de Béziers. Ouverte à toutes et tous, cette concertation a pour but de présenter le projet, de répondre aux questions posées et de recueillir l'avis du public. Elle se déroulera sur la période du 05 avril au 12 mai 2022.

Pôle économique et industriel important de l'arc méditerranéen, situé au centre de la région Occitanie, le territoire biterrois est engagé au travers de son projet urbain dans une action de rénovation des quartiers, de meilleure connexion avec le centre-ville, de lutte contre la congestion automobile et d'embellissement du cadre de vie.

L'aménagement d'un Pôle d'Échanges Multimodal comme porte d'entrée de la ville s'inscrit dans cette dynamique. Vecteur majeur de lien économique et social, il participe notamment au projet en cours de reconnexion et requalification du quartier du Quai Port-Neuf.

UN AMÉNAGEMENT QUI PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le projet de Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Béziers a pour objectif de connecter différents modes de transports (train, transports en commun, voitures, piétons, vélos, ...) pour faciliter les déplacements de proximité, nationaux voire internationaux, tout en offrant des services adaptés aux besoins de tous les usagers.

Le projet prévoit plusieurs grands aménagements en gare de Béziers et autour pour renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun et développer l'interconnexion de la gare avec la ville : réaménagement du parvis Nord, création d'une dépose minute, création d'une gare routière, rénovation du bâtiment voyageurs, mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,

création d'un parvis Sud et d'un nouveau parking, aménagement d'une passerelle piétonne audessus des voies, réaménagement du Boulevard de Verdun et de l'avenue du Lieutenant Pasquet, développement des itinéraires piétons et vélos, amélioration des connexions avec le Quai du Port Neuf et le plateau des poètes, ...

UNE REUNION PUBLIQUE EN POINT D'ORGUE DE LA CONCERTATION

L'ensemble des informations relatives à la concertation publique et au projet seront mises à disposition du public sur le site internet du projet : www.pem-beziers.fr lors du démarrage de la concertation, le 05 avril 2022.

Les habitants de l'agglomération biterroise sont invités à participer à la concertation publique et à donner leur avis via les registres papier, lors de la réunion publique et sur le site internet du projet.

Une réunion publique ouverte à toutes et tous est également programmée le 14 avril 2022 à 18h au Palais des Congrès de Béziers. L'occasion pour chacun de prendre connaissance du projet et d'échanger en direct avec les représentants de SNCF Gares & Connexions et des co-financeurs. Accès libre et gratuit.

Pour télécharger des visuels du projet de PEM de Béziers et le QR code du site internet associé : https://readycloud.netgear.com/client/browselink.html#t=04rwdlxxqoy0ljx40odi3jqh2ba/PEM Beziers i **llustrations**

En cas d'utilisation des illustrations, merci de mentionner : AREP – Studio Grand Sud©

CONTACTS PRESSE

RÉGION OCCITANIE:

Gwenaëlle HATTON: gwenaelle.hatton@laregion.fr - Tél.: 06 45 53 74 09

service.presse@laregion.fr - @presseoccitanie

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Corentine VELUT: actu@herault.fr - Tél: 06 77 82 12 75

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE / VILLE DE BÉZIERS :

Barbara CABALLOL: barbara.caballol@beziers.fr - Tél: 04 67 36 73 64

SNCF GARES ET CONNEXIONS :

Mickaël OLLIER: mickael.ollier@sncf.fr - Tél: 06 09 18 14 18

7.2 Retombées presse

7.2.1 Hérault direct - "La Région se félicite de l'engagement renforcé de l'État sur le projet de rénovation de la gare de Béziers" – publié le 20/03/2022

Béziers - La Région se félicite de l'engagement renforcé de l'Etat sur le projet de rénovation de la gare de Béziers

Par Région Occitanie, le 20 Mars 2022

Partager 🚹 💟 🖾 🕲 in









Lors d'un comité de pilotage sur le projet d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de Béziers, réunissant ce vendredi 18 mars Jean-Luc Gibelin, vice-président chargé des mobilités pour tous et des infrastructures de transport, représentant Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Pierre Castoldi, sous-préfet de Béziers, Robert Ménard, maire de Béziers et président de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, l'Etat a acté l'augmentation de sa participation financière au projet de 2M€, conformément à la demande de la Région.

« L'État vient d'annoncer le déplafonnement de sa participation au projet de pôle d'échanges multimodal de Béziers et je m'en félicite. La Région a su mobiliser tous les élus de ce territoire en faveur d'un plus grand engagement financier de l'État pour ce projet de rénovation d'une gare classée dans le réseau national, la deuxième principale gare de l'Hérault avec Montpellier. Grâce à notre politique de transport volontariste et une mobilisation pour proposer des tarifs attractifs, la fréquentation des trains depuis la gare de Béziers n'a cessé d'augmenter, preuve que les biterrois sont en attente et que la Région agit. Pour soutenir cette dynamique et anticiper l'arrivée de la ligne à grande vitesse, la gare de Béziers doit se doter des aménagements nécessaires pour combiner les différents modes de transports, être accessible à l'ensemble des voyageurs et leur proposer des équipements modernes et de qualité. Je suis très attachée à développer une offre de transport équilibrée sur l'ensemble du territoire moins polluante et accessible à tous. Béziers est une ville d'équilibre, la 2ème du département, la Région s'engage clairement pour son attractivité à travers la création de ce PEM. Face à la baisse du pouvoir d'achat et à la hausse du prix de l'essence, cet engagement est d'autant plus important. Doter un territoire d'infrastructures de transports modernes et attractives, c'est aussi assurer son dynamisme économique et touristique. L'arrivée de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan bénéficiera bien sûr au territoire biterrois, en augmentant la fréquence des trains et assurant une meilleure desserte du département. » a notamment déclaré Carole Delga.

Ce projet prévoit notamment l'aménagement d'une gare routière, d'un dépose-minute, la rénovation du parvis de la gare, la création d'un parking, la mise en accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, l'aménagement des voiries autour de la gare ainsi que la construction d'une passerelle. Le montant global des travaux est estimé à 46 M€ (35 M€ pour le PEM, 11 M€ pour la passerelle).

Dans le cadre de sa politique de développement du transport ferroviaire, la Région a déjà financé à hauteur de 1,8 M€ les travaux de la passerelle et les études préalables aux opérations d'aménagements.

Une concertation grand public sera lancée le 5 avril prochain. Jusqu'au 12 mai les habitants les biterrois pourront donner leur avis sur les aménagements envisagés. Pour recueillir les remarques et questions, un site internet dédié sera mis en ligne pour le début de la concertation www.pem-beziers.fr), une réunion publique sera également organisée le 14 avril au palais des congrès de Béziers. Enfin des rencontres avec les acteurs économiques locaux seront programmées pour échanger sur l'intégration du projet au sein de la ville.

#actualites #beziers Région Occitanie (20-03-22)



https://www.herault-direct.fr/articles/36539/beziers-la-region-se-felicite-de-lengagement-renforce-de-l-etat-sur-le-projet-de-renovation-de-la-gare-de-beziers

7.2.2 Hérault Tribune « Béziers : la future gare, arrivée prévue en 2025 » publié le 28/03/2022

Béziers : la future gare, arrivée prévue en 2025

♦ 11674 Rédaction (MW) ③ Publié le 28 mars 2022 à 17:00











Le projet de la nouvelle gare de Béziers prévue en 2025 se veut le reflet des nouveaux besoins des usagers avec des aménagements importants qui impacteront certains quartiers.



© Ville de Béziers

our les usagers, il s'agit d'une gare. Les acteurs de la mobilité parlent de Pôle d'échanges multimodal. Comprendre : un lieu où cohabitent différents modes de transports (train, bus, vélo...) La future gare de Béziers va concentrer une gare SNCF, une gare routière avec 19 quais de bus, un parking de 320 places, dont 7 pour personnes à mobilité réduite, 80 places de vélos, et 25 places pour deuxroues motorisés. Tout cela sur une surface de 51 000 mètres carrés parsemée de 200 arbres et de nombreux espaces verts.

Aspects pratiques

D'un point de vue pratique, il a été prévu un dépose-minute pour les trains et les bus. Cet espace pourra accueillir 45 véhicules dont 20 en stationnement court. Il donnera un accès rapide aux quais. A côté des bâtiments d'exploitation, on trouvera une agence commerciale de transport.

Une passerelle

La future gare sera reliée aux quartiers voisins grâce à plusieurs aménagements. Avec en tête, une passerelle de 90 mètres de long. Elle enjambera les voies ferrées pour relier le centre-ville au canal du Midi. Le dépose-minute sera à proximité et le passage sur la passerelle est prévu pour les personnes à mobilité réduite.

Boulevard de Verdun



© Ville de Béziers

Devant la gare, le boulevard de Verdun va connaître quelques changements. Une piste cyclable à double sens est prévue du parvis de la gare au rond-point Louis-Armstrong. Les **trottoirs vont être agrandis** et quelques arbres seront plantés. Au sud, la rue du Lieutenant Pasquet donnera accès au futur parking. Un chemin réservé aux piétons se trouvera en haut d'un talus reliant le pont du Midi au parvis de la gare.

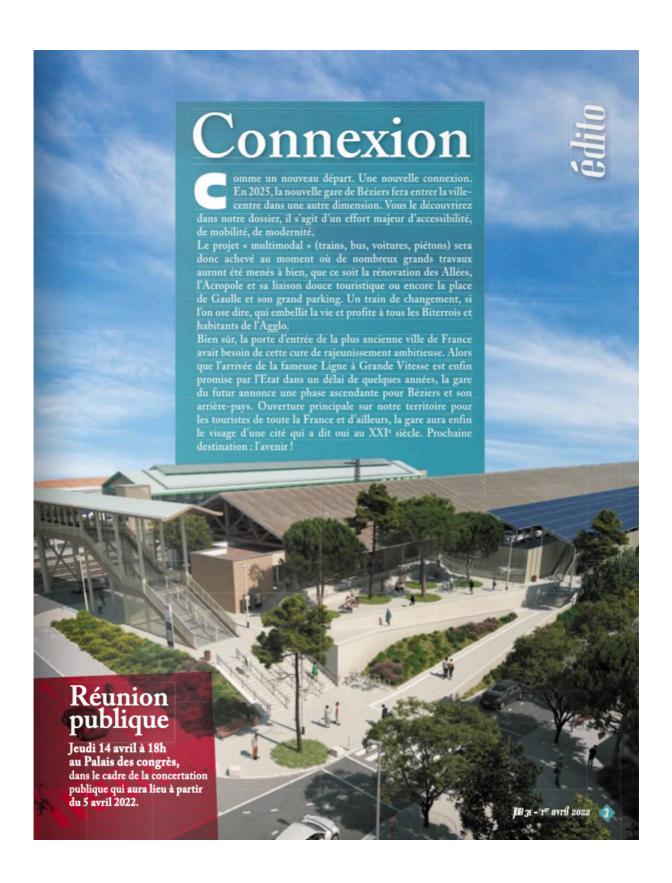
Le parking

Le nouveau parking va résulter de la transformation de l'ancienne halle Sernam. Il sera composé d'une partie extérieure et d'une autre à l'intérieur de la halle mise en valeur par la charpente. En prévoyant l'entrée du parking à l'est du bâtiment, sous la passerelle, le parvis sud de la gare sera exclusivement réservé aux piétons et aux vélos.

https://www.herault-tribune.com/articles/beziers-la-future-gare-arrivee-prevue-Source: en-2025/

7.2.3 Journal du Biterrois nº31 publié le 1/04/2022











7.2.4 Midi libre – « Projet de rénovation de la gare de Béziers : une concertation publique lancée le 5 avril » publié le 26/03/2022

Accueil > Economie > Transports

Projet de rénovation de la gare de Béziers : une concertation publique lancée le 5 avril



Transports, Béziers, Société



Publié le 26/03/2022 à 10:19



Jusqu'au 12 mai, les Biterrois pourront ainsi donner leurs avis, remarques, questions sur les aménagements envisagés.



Une concertation publique sera lancée mardi 5 avril concernant le projet de rénovation de la gare de Béziers. Jusqu'au 12 mai, les Biterrois pourront ainsi donner leurs avis, remarques, questions sur les aménagements envisagés.

Le projet global prévoit : l'aménagement d'une gare routière avec 19 quais de bus, d'un dépose-minute, la rénovation du parvis de la gare, la création d'un parking doté de 320 places, la mise en accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite, l'aménagement des voiries autour de la gare ainsi que la construction d'une passerelle enjambant les voies ferrées et reliant nord et sud de la cité.

46 millions d'euros

Le montant global des travaux est estimé à 46 millions d'euros (dont 35 millions pour le pôle d'échanges multimodal et 11 millions pour la passerelle). Dans le cadre de sa politique de développement du transport ferroviaire, la région a déjà financé à hauteur de 1,8 million d'euros les travaux de la passerelle et les études préalables aux opérations.

Par ailleurs, vendredi 18 mars, lors d'un comité de pilotage, l'État a acté l'augmentation de sa participation financière au projet de 2 millions d'euros, "conformément à la demande de la Région", indiquait la Région dans un communiqué. "Pour anticiper l'arrivée de la ligne à grande vitesse, la gare de Béziers doit se doter d'aménagements nécessaires pour combiner les différents modes de transport", déclarait notamment la présidente de région Carole Delga.

Concertation du 5 avril au 12 mai. Un site internet dédié (www.pem-beziers.fr) sera mis en ligne dès l'ouverture de la concertation et une réunion publique sera organisée le jeudi 14 avril au Palais des congrès.

MIDI LIBRE

Voir les commentaires

https://www.midilibre.fr/2022/03/26/projet-de-renovation-de-la-gare-de-beziers-uneconcertation-publique-lancee-le-5-avril-10195190.php

7.2.5 Midi Libre « C'est le moment de s'intéresser au renouveau de la gare » publié le 4/05/2022

Accueil > Actu > Société > Urbanisme

Béziers : c'est le moment de s'intéresser au renouveau de la gare

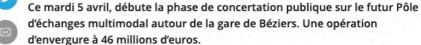


Urbanisme, Béziers



Publié le 04/04/2022 à 17:40, mis à jour le 05/04/2022 à 10:07





Depuis le "protocole d'intention" signé par les différents partenaires en mars 2018, le projet de Pôle multimodal de la gare de Béziers a fait son chemin. Ce mardi, s'ouvre une phase de concertation publique qui va permettre à chacun de découvrir le contenu du projet de manière assez détaillée. Un temps important dans le cadre de la mise en œuvre du programme qui pourrait être achevé fin 2025 si tout se passe bien.

Pour rappel, plusieurs éléments sous-tendent la création de ce PEM porté par l'Agglo Béziers Méditerranée, SNCF Gares et connexions et la Région Occitanie. "D'abord, il faut rendre la gare accessible aux personnes handicapées. Et c'est pour cela qu'on a eu de l'argent immédiatement de l'État", explique le président de l'Agglo, Robert Ménard.

La deuxième dimension est liée à l'arrivée de la LGV (Ligne grande vitesse) et à l'accélération de ce dossier. "L'accueil de la future LGV est un point important, il faut que le site ait une capacité d'intermodalité, routes, transports doux, rails", souligne quant à lui Jean-Luc Gibelin, vice-président à la Région, chargé du transport. "Nous avons une grande ambition pour cette gare. Il est évident qu'elle compte à échelle régionale". Finalement, "il s'agit d'un projet d'ampleur qui permet d'adapter les abords de la gare à ceux d'une gare d'aujourd'hui", résume encore Jean-Luc Gibelin.

"Une pierre deux coups"

À échelle de Béziers, la notion d'aménagement urbain est évidemment centrale. "Notre ambition est de restructurer la totalité du parcours de la gare, on voulait notamment recalibrer le boulevard de Verdun, élargir ses trottoirs...", développe Robert Ménard.

Ainsi, pour décrire rapidement les changements majeurs : le parking de 320 places sera déplacé de l'autre côté des voies ferroviaires. Et l'emplacement de l'actuel parking accueillera une gare routière avec 19 quais. L'objectif est aussi de "restructurer le transport en commun dans la ville" et enfin de connecter le centre-ville au quartier du Port neuf via la fameuse passerelle d'accès aux voies. "Autour du canal, l'idée est d'aménager tout le quartier. On joue d'une pierre deux coups. C'est une opération à tiroirs qui va nous permettre de développer la ville. Car le développement de la ville se fera au sud", promet Robert Ménard.

Signalons enfin côté nord (celui de l'actuelle entrée), la rénovation du parvis avec des espaces réservés aux taxis, aux piétons, du stationnement pour les vélos, la réhabilitation des escaliers historiques... Un dépose-minute sera aménagé (pour vingt véhicules en stationnement court), nécessitant la démolition d'un bâtiment aujourd'hui inoccupé...

Dès 2023, l'opération sera préparée, alors que la fameuse passerelle devrait être assemblée dès 2024. Mais pour en savoir plus, il suffit de participer à la concertation publique.

Pratique

A partir de ce mardi 5 avril et jusqu'au jeudi 12 mai, la phase de concertation publique permet à chacun de consulter le projet et d'exprimer ses remarques ou questions. Rendez-vous sur le site internet www.pem-beziers.fr ou bien en mairie de Béziers (service urbanisme), à la gare, au siège de l'Agglo de Béziers où des dossiers en version papier sont disponibles. Une réunion publique conduite par les partenaires du projet est prévue jeudi 14 avril à 18 h au Palais des congrès de Béziers. Le bilan de cette concertation sera rendu public, il doit permettre d'ajuster au mieux le projet.

Les chiffres clés

- Fréquentation. La gare de Béziers, avec à ce jour 1,4 million de visiteurs par an, est la 5e gare de la région Occitanie. Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, s'il se concrétise, aura un impact significatif sur la desserte de la gare et sa fréquentation. Pas moins de 2,8 millions de voyageurs par an - le double - pourraient passer par le nouveau site d'ici 2035, selon la SNCF!
- Budget. À projet important, budget conséquent. Le coût global de cette opération de PEM est estimé, pour l'heure, à quelque 46 millions d'euros, dont 35 millions d'euros pour le PEM et 11 millions d'euros pour la passerelle. L'Agglo Béziers Méditerranée et SNCF Gare et connexions se partagent la maîtrise d'ouvrage : dépose-minute, gare routière, voiries, passerelle (Agglo) ; accessibilité, intérieurs de la gare, parking et parvis (SNCF). L'État finance également le projet. Le Département, qui a déjà participé aux études, ne s'est pas encore prononcé sur un financement de la phase de effective de construction.

Source: Lien: https://www.midilibre.fr/2022/04/04/beziers-cest-le-moment-de-sinteresserau-renouveau-de-la-gare-10214132.php

Article relayé sur internet par The worldnews.net: https://theworldnews.net/fr-news/beziers- c-est-le-moment-de-s-interesser-au-renouveau-de-la-gare

Article relayé sur internet par Littoral Info: https://littoralinfo.fr/beziers-cest-le-moment-de- sinteresser-au-renouveau-de-la-gare/

7.2.6 Thau Info – « Le futur pôle d'échanges multimodal de Béziers présenté aux habitants » publié le 5/04/22

LE FUTUR PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE BÉZIERS PRÉSENTÉ AUX **HABITANTS**



Le Département de l'Hérault est partenaire de ce projet qui va permettre de connecter tous les modes de transports autour de la gare de Béziers. La concertation publique débute aujourd'hui jusqu'au 12 mai prochain.

CONNECTER TOUS LES MODES DE TRANSPORTS

Le Département contribue au financement des pôles d'échanges multimodaux : il s'agit d'espaces autour de gares vers lesquels tous les moyens de transports (trains, tramways, cars, vélos, piétons...) peuvent converger.

L'objectif? Une mobilité plus simple et plus rapide pour tous les habitants d'un territoire ! 7,5M€ ont été consacrés par le Département pour participer aux projets de Sète, Lunel, Baillargues, Agde, Béziers et Frontignan. Le Département va également contribuer à la réalisation d'un pôle d'échanges rural à Gignac. Le principe est le même mais autour d'une nouvelle gare routière.

Ces aménagements entre dans les volontés du Président Kléber Mesquida : répondre aux besoins des Héraultais en tenant compte de l'environnement.

UN PROJET QUI DONNE LA PAROLE AUX CITOYENS

L'ensemble des informations relatives à la concertation publique et au projet seront mises à disposition du public sur le site internet du projet : www.pem-beziers.fr lors du démarrage de la concertation, le 5 avril 2022.

Les habitants de l'agglomération biterroise sont invités à participer à la concertation publique et à donner leur avis via les registres papier, lors de la réunion publique et sur le site internet du projet.

Une réunion publique ouverte à toutes et tous est également programmée le 14 avril 2022 à 18h au Palais des Congrès de Béziers. L'occasion pour chacun de prendre connaissance du projet et d'échanger en direct avec les représentants de SNCF Gares & Connexions et des co-financeurs. Accès libre et gratuit.

Source: Thau Info: http://thau-infos.fr/index.php/commune/departement/127165-le-futur- pole-d-echanges-multimodal-de-beziers-presente-aux-habitants

7.2.7 La lettre M Info Éco en Occitanie - « Béziers : le nouveau visage de la gare SNCF se dessine » publié le 6/04/2022

HÉRAULT | Infrastructures | 6/04/2022

Béziers : le nouveau visage de la gare SNCF se dessine



Le parking de la gare va être remplacé par la gare routière. Un parvis nord, avec un parking de 323 places et une passerelle reliant la gare au quartier du Port Neuf et un dépose minute sont aussi prévus. © Arep Studio Grand Sud

Le vote par les élus de Béziers Méditerranée du financement de la future passerelle reliant la gare de Béziers au quartier du Port Neuf concrétise le projet du futur Pôle d'échange multimodal (Pem). « Les travaux devraient débuter fin 2023 par la démolition du bâtiment ouest et se finir avec la livraison d'une gare routière de 19 quais fin 2025 et de la passerelle » a précisé le 4 avril Claude Allingri, vice-président déléqué aux transports. Une concertation publique a lieu jusqu'au 12 mai. Estimée à 46 M€, dont 11 M€ pour la passerelle et 35 M€ pour le Pem, la rénovation de la gare s'inscrit aussi dans le cadre de la livraison en 2034 du troncon Montpellier-Béziers de la future Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la collectivité et SNCF Gares et connexions. En 2034, le nombre de voyageurs passant par la ville héraultaise devraient être de 2,8 M de voyageurs par an contre 1,4 M actuellement, selon une estimation de la compagnie ferroviaire. On peut s'attendre à ce qu'une partie de ces nouveaux voyageurs descende en gare. En lieu et place du parking, la gare routière pourrait en outre accueillir une station de bus à haut niveau de service, dont l'implantation est toujours à l'étude par la collectivité. La SNCF assure le financement et la réalisation de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des aménagements intérieurs de la gare, de la création du parking de la gare et des parvis nord et sud.

Trafic interrompu en novembre 2024

Un parvis nord, avec un parking de 323 places, ainsi qu'un dépose minute, sont également prévus. L'intercommunalité va se charger de la création du dépose-minute, de la gare routière, des aménagements de voiries et de la construction de la passerelle au-dessus des voies ferroviaires. L'État participera au financement du projet, au même titre que le Département de l'Hérault. « En novembre 2024, le trafic ferroviaire sera interrompu pour permettre la mise en place de la passerelle », a prévenu Claude Allingri. Le maire de Béziers Robert Ménard a, pour sa part, précisé que la « convention de financement de cette passerelle se répartit en trois tiers équitables entre l'Agglo, la Ville de Béziers et la Région ».

7.2.8 Midi Libre - « Une réunion publique sur la future gare » publié le 13/04/2022



mercredi 13 avril 2022 Édition(s) : Béziers Page 2 41 mots - 🕛 < 1 min



Une réunion publique sur la future gare

u cours d'une réunion publique, les A partenaires (Agglo, Ville, Région, SNCF) présenteront le vaste projet de pôle d'échanges multimodal à la gare de Béziers. Rendez-vous jeudi14 avril, à 18 h, au Palais des congrès. ■

7.2.9 ViàOccitanie « La gare de Béziers évolue vers un Pôle d'Échange Multimodal » publié le 15/04/2022



f Facebook **y** Twitter

La gare de Béziers évolue vers un Pôle d'Echange Multimodal

Avec plus de 1,4 million de visiteurs par an, la gare de Béziers est aujourd'hui la 5e gare de la région Occitanie en termes de fréquentation et va évolué vers un pôle d'échange multimodal (lieu où se croise plusieurs modes de transports : trains, voitures, transports en commun, circulations douces).

Depuis le 5 avril, la phase de consultation publique du projet de la future gare a commencé. Jeudi soir, les habitants de Béziers ont pu échangé avec les porteurs du projet, SNCF Gares &Connexions, maître d'ouvrage du projet, et les partenaires co-financeurs que sont l'État, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la Ville de Béziers.

Coût du projet de 46 millions d'euros.

Source: ViàOccitanie: https://viaoccitanie.tv/la-gare-de-beziers-evolue-vers-un-pole-dechangemultimodal/

Moniteur « Hérault : concertation 7.2.10 Le en vue l'aménagement de la gare de Béziers » publié le 21/04/2022

Hérault : concertation en vue de l'aménagement de la gare de **Béziers**



le 21/04/2022 | Hérault





Ma newsletter personnalisée



Le projet du futur pôle d'échanges multimodal de Béziers passe en concertation publique.

Le Département de l'Hérault a lancé une concertation publique le 5 avril 2022. Cette procédure, qui sera clôturée le 12 mai prochain, concerne plusieurs opérations qui s'inscrivent dans le projet du futur pôle d'échanges multimodal de Béziers.

Du côté du parvis, devant la gare, les travaux prévus porteront sur la végétalisation du site, sur le développement de voies de déambulation pour piétons et vélos ainsi que sur la réhabilitation des escaliers historiques et du mur de soutènement existant. Un dépose-minute sera aussi créé pour faciliter la dépose ou la récupération de passagers à la sortie de la gare ferroviaire. De nouveaux stationnements de bus seront également mis en place sur l'emprise du parking actuel.

Sur la rive sud de la gare, un parvis végétalisé sera aménagé. L'ancienne halle Sernam va être transformée en parking de 320 places. Cette infrastructure proposera des espaces de covoiturage, des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite et des parcages pour les deuxroues (vélos, motos...).

Une réhabilitation du bâtiment voyageurs sera aussi réalisée afin d'optimiser les prestations offertes aux usagers. À cela s'ajoutera une mise en accessibilité de la gare via une passerelle enjambant les voies. Pour ce qui est de la voirie, une opération de requalification est prévue sur le boulevard de Verdun et sur la rue du Lieutenant-Pasquet.

Précisons que ce projet d'un montant de 46 millions d'euros sera lancé en 2023.

Source: Le Moniteur https://www.lemoniteur.fr/article/herault-concertation-en-vue-de-l- amenagement-de-la-gare-de-beziers.2203027

7.3 Synthèse de la réunion publique du 14 avril 2022













POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA **GARE DE BEZIERS**

Réunion publique de lancement de la concertation du 05/04/2022

Synthèse 04/05/2022



1/12

05/05/2022

TABLE DES MATIERES

1	Kup	peis	. э
	1.1	Contexte : le projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Béziers	3
	1.2	La concertation publique	3
2	Déro	oulé de la réunion	. 4
	2.1	Introduction	4
	2.2	Présentation du projet	5
3	Que	stions / réponses	. 6
	3.1	Synthèse des échanges	6
	3.2	Échanges détaillés avec le public	6
	3.2.1	Passerelle / accessibilité aux quais	6
	3.2.2		
	3.2.3	Concernant la circulation autour du PEM	8
	3.2.4	À propos de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan	8
	3.2.5		
	3.2.6	Autres thématiques	10
4	Suite	es	11
5	Ann	exe – Liste des participants	12



2 / 12 05/05/2022

Rappels

1.1 Contexte : le projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Béziers

Le projet de Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare de Béziers a pour objectif de connecter différents modes de transports (train, transports en commun, voitures, piétons, vélos, ...) pour faciliter les déplacements de proximité, nationaux voire internationaux. Il s'inscrit dans le projet de développement de Béziers en constituant une jonction entre différents quartiers, bénéfique aux habitants et aux activités économiques.

Le projet prévoit plusieurs grands aménagements en gare de Béziers et autour pour renforcer l'accessibilité et l'offre de transports en commun et développer l'interconnexion de la gare avec la ville:

- Réaménagement du parvis Nord et création d'une dépose minute
- Création d'une gare routière, rénovation du bâtiment voyageurs et mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Création d'un parvis Sud et d'un nouveau parking
- Aménagement d'une passerelle piétonne au-dessus des voies
- Réaménagement du Boulevard de Verdun et de l'avenue du Lieutenant Pasquet
- Développement des itinéraires piétons et vélos; amélioration des connexions piétons/vélos avec le Quai du Port Neuf et le Plateau des Poètes

1.2 La concertation publique

En parallèle de la réalisation des études techniques du projet, les membres du COPIL ont acté du lancement de la concertation publique sur la période du 05 avril au 12 mai 2022.

Ouverte à toutes/tous, la concertation publique a pour but de présenter le projet, répondre aux questions posées et recueillir l'avis du public. Elle fera l'objet d'un bilan présentant les différents avis exprimés qui sera remis aux partenaires du projet à l'issue de la concertation puis rendu public.

Les habitants de l'agglomération biterroise sont invités à participer à la concertation publique et à donner leur avis via les registres papier, lors de la réunion publique et sur le site internet du projet. L'ensemble des informations relatives à la concertation publique et au projet est mis à disposition du public sur le site internet du projet : www.pem-beziers.fr



Réunion publique de lancement de la concertation Synthèse

Le 14 avril 2022 à 18h, au Palais des Congrès de Béziers, une réunion publique de lancement de la concertation s'est tenue en présence des représentants de SNCF Gares & Connexions et des co-financeurs / partenaires du projet.

Cette synthèse restitue les échanges ayant eu lieu lors de la réunion publique du 14 avril 2022. Elle a réuni environ 80 participants (la liste des inscrits est disponible en annexe).

2 Déroulé de la réunion

2.1 Introduction

Robert MÉNARD - maire de Béziers et président de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée - se réjouit du nombre élevé de participants à la réunion, signe que les biterrois/biterroises s'intéressent au projet.

Il présente ensuite les trois enjeux au cœur du PEM :

- L'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) et Personnes à Mobilité Réduite (PMR);
- L'amélioration du cadre de vie de la gare et l'interconnexion entre les différents modes de transport (train, bus, vélo, ...);
- La continuité urbaine depuis les allées Paul RIQUET jusqu'au Canal du Midi, en lien avec le développement du Quartier Port Neuf.

Agnès MOUTET-LAMY, directrice régionale SNCF Gares & Connexions des gares Occitanie et Sud confirme l'importance du projet de PEM de Béziers pour le département et la région. Elle souligne l'enjeu de mise en accessibilité des gares du territoire et remercie l'ensemble des partenaires du projet pour leur appui. Enfin, elle rappelle l'ambition du groupe SNCF de doubler le transport ferroviaire dans les décennies à venir.

Pour Florence BRUTUS, Vice-présidente de la Région Occitanie en charge de l'Aménagement, de la cohésion des territoires et de la ruralité, ce projet concrétise la politique de développement de Pôles d'Échanges Multimodaux à l'échelle régionale. Au service des territoires et des habitants, le PEM de Béziers est en faveur d'un nouveau modèle, plus résilient, de déplacement et d'un rééquilibrage du territoire (structuration de l'Ouest Hérault). Il permet également d'anticiper les besoins du territoire avec l'arrivée de la LGV Montpellier-Perpignan. Enfin, elle rappelle l'engagement de la Région Occitanie à hauteur de 40% du coût total du projet (quel que soit le montant final) en raison de l'importance de la gare de Béziers pour le territoire.



Réunion publique de lancement de la concertation Synthèse

2.2 Présentation du projet

Nota : les éléments de présentation du projet évoqués ci-après sont disponibles dans le diaporama de la réunion publique, disponible via le lien suivant : ACCESSIBLE ICI.

Stéphane SAINT-PIERRE, du cabinet Nicaya conseil (AMO concertation du maître d'ouvrage SNCF Gares & Connexion) et en charge de l'animation, introduit la séance et partage l'ordre du jour. Il présente ensuite les intervenants de cette réunion publique ainsi que les partenaires du projet : l'État, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, la Ville de Béziers et SNCF Gares & Connexions.

Enfin, il précise les objectifs de la concertation publique ainsi que son inscription dans le calendrier global du projet.

Maxime ASSIER DE POMPIGNAN, chef du pôle Investissements Occitanie chez SNCF Gares & Connexions, présente tout d'abord le territoire du projet de PEM et son articulation avec les projets et perspectives de développement de Béziers.

Il détaille ensuite le projet de PEM de Béziers et les divers aménagements prévus : dépose minute, parvis réaménagé, gare routière, passerelle ville-ville, parking, réaménagement des axes routiers, ...

Enfin, il partage le nouveau schéma de circulation autour du PEM.

Le film du PEM de Béziers, réalisé par le bureau d'études AREP, en charge des études techniques du projet, est ensuite diffusé aux participants. Il est disponible sur le site internet du projet, via le lien suivant : https://www.pem-beziers.fr/le-projet

En conclusion de cette présentation, Stéphane SAINT-PIERRE présente les suites de la concertation ainsi que les différentes modalités de participation du public jusqu'au 12 mai.



3 Questions / réponses

3.1 Synthèse des échanges

Lors de la réunion publique du projet de PEM de Béziers, 21 questions ont été posées aux partenaires du projet :

- 8 participants ont souhaité de plus amples informations sur la passerelle ville-ville et les différentes modalités d'accès aux quais de la gare.
- 2 participants / participantes se sont intéressés au stationnement et plus particulièrement au parking Sud prévu dans l'actuelle halle Sernam.
- 2 participants / participantes ont questionné les partenaires sur le schéma de circulation autour du futur PEM et le réaménagement des voiries.
- 2 participants / participantes ont mentionné le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan et ses liens avec le projet de PEM de Béziers.
- 2 participants ont souhaité des précisions sur le réaménagement et la rénovation des bâtiments de la gare
- 5 participants ont également posé des questions sur des thématiques diverses
 - o La mise en place d'une signalétique en occitan
 - o La création de services d'accueil des usagers au Sud des voies ferrées
 - Le développement de la ligne ferroviaire
 - o La mise à disposition des études techniques du projet
 - o Les enjeux de circulation et de stationnement dans le quartier Port Neuf

3.2 Échanges détaillés avec le public

3.2.1 Passerelle / accessibilité aux quais

Un participant souhaite connaître les dimensions exactes de la passerelle.

 Nathalie BRIAND, directrice de projet chez SNCF Gares & Connexions, indique que la passerelle mesure 7m20 de hauteur et 94m de longueur.

Un participant, usager régulier de la gare de Béziers, souhaite savoir si les ascenseurs seront les seuls accès aux quais et si le passage sous-terrain est conservé.

 Maxime ASSIER DE POMPIGNAN, chef du pôle Investissements Occitanie chez SNCF Gares & Connexions, indique que les ascenseurs de la passerelle seront complétés par des escaliers pour accéder aux quais. Le passage souterrain actuel sera conservé et rénové.

Un participant, cheminot à la gare de Béziers, s'interroge sur l'accessibilité à la passerelle à vélo, en cas de forte affluence dans les ascenseurs. Il souhaite également savoir si l'installation d'escaliers roulants est prévue.



Réunion publique de lancement de la concertation Synthèse

- Robert MÉNARD, maire de Béziers et Président de Béziers Méditerranée, indique que les ascenseurs de la passerelle sont dimensionnés de façon à permettre sans difficulté l'accès des vélos.
- Agnès MOUTET-LAMY, directrice régionale SNCF Gares & Connexions Occitanie, indique que l'option retenue pour la passerelle est l'installation de 4 ascenseurs pouvant accueillir 12 à 13 personnes simultanément ainsi que des vélos et des grands bagages.

Un participant, secrétaire de l'ASSECO CFDT des Pays du Grand Biterrois, se dit satisfait de la concrétisation du projet. Il estime cependant que la distance entre la passerelle et la gare routière est trop importante pour certains passagers avec bagages.

- Robert MÉNARD rappelle que, parmi les nombreuses hypothèses d'emplacement de la passerelle, seul l'emplacement actuel se révèle sans impact pour les logements alentours : la distance avec la gare routière est donc inévitable.
- Maxime ASSIER DE POMPIGNAN, chef du pôle Investissements Occitanie chez SNCF Gares & Connexions, ajoute que les cheminements seront facilités par des trottoirs et accès lissés.

Un participant souligne l'importance de créer une continuité entre le bâtiment voyageur et la passerelle.

 Maxime ASSIER DE POMPIGNAN indique que le bâtiment actuel des toilettes sera rasé (et réaménagé dans le bâtiment voyageur) afin de réaliser un hall reliant le bâtiment voyageur et l'entrée de la passerelle.

Un participant, cheminot à la gare de Béziers, salue ce projet ambitieux. Il s'interroge sur le choix de ne pas prolonger la passerelle jusqu'a la rue du Lieutenant PASQUET afin de permettre, depuis le centre-ville, d'accéder directement au canal du midi.

 Robert MÉNARD indique que le prolongement de la passerelle impliquerait un fort dépassement de budget du projet pour les partenaires co-financeurs, qui s'élève déjà à 11 millions d'euros.

Un participant souhaite connaître l'emplacement exact de la liaison entre le parvis Sud de la gare et le quai Port Neuf.

 Robert MÉNARD indique que la liaison entre l'accès Sud de la passerelle et le quai Port Neuf se fera à l'emplacement de l'actuel terrain de tennis de l'A.S. Gazelec.

3.2.2 **Parkings**

Une participante souhaite savoir si le parking désormais situé au Sud des voies ferrées sera sécurisé. Elle s'interroge également sur la présence de places dédiées aux véhicules électriques et demande combien de places pour les PMR/PSH seront proposées.



Réunion publique de lancement de la concertation Synthèse

- Maxime ASSIER DE POMPIGNAN, chef du pôle Investissements Occitanie chez SNCF Gares & Connexions, indique que le parking sera payant et sécurisé. 7 places seront prévues à destination des PMR/PSH et 16 places avec borne de recharge pour les véhicules électriques sont envisagées.
- Thierry COULANGE, architecte urbaniste au sein du bureau d'études AREP, précise que des places à destination des PMR/PSH sont prévues sur la dépose-minute du boulevard de Verdun. La gratuité du parking est un sujet qui sera envisagé, notamment à destination des personnes ayant un abonnement pour le train.

Un participant propose de créer une sortie supplémentaire du parking en direction de Villeneuve-lès-Béziers, via le rond-point P. ÉMILE-VICTOR.

- Robert MÉNARD, maire de Béziers et Président de Béziers Méditerranée, indique que les études techniques incluant cette proposition n'ont pas été menées à ce jour.
- Agnès MOUTET-LAMY, directrice régionale SNCF Gares & Connexions Occitanie ajoute que cet aménagement nécessiterait d'utiliser des emprises SNCF Réseau : il est préalablement nécessaire de définir l'utilisation actuelle de ces terrains et des installations techniques en place.

3.2.3 Concernant la circulation autour du PEM

Une participante, présidente du comité de quartier Garibaldi-Gare-Gambetta, s'interroge sur le réaménagement du boulevard de Verdun et notamment sur les effets pour les habitations et résidences qui bordent cet axe routier, en particulier la Résidence des Poètes.

Robert MÉNARD indique que le boulevard de Verdun sera élargi pour permettre la création de voies dédiées aux bus et d'une piste cyclable. Il précise que les situations particulières concernant les habitations et résidences du boulevard seront abordées lors de réunions entre la mairie et le comité de quartier.

Un participant, usager régulier de la gare de Béziers, s'interroge sur la création d'autres passages routiers pour accéder à la gare.

Robert MÉNARD indique que les travaux liés au projet permettront d'élargir et de faciliter l'accès à la gare en voiture.

À propos de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan

Jean-Marc BIAU, conseiller régional et cheminot, souligne que ce projet est essentiel pour plusieurs raisons:

- L'arrivée de la LGV qui va interroger le redimensionnement de la gare ;
- L'objectif de la Région d'atteindre 100 000 voyageurs, en accord avec les objectifs de transition énergétique;

Il souligne les risques de congestion dans la rue du Lieutenant Pasquet, avec la création de la sortie du parking au milieu de l'axe routier et dans les deux sens de circulation. Il propose d'ajouter une entrée au parking via le rond-point Pierre BROUSSE.

Par ailleurs, il mentionne l'importance d'envisager une politique ferroviaire globale : développement de la ligne Béziers-Bédarieux ; nouvelle gare Béziers-TGV ; fret ferroviaire ; ...



Réunion publique de lancement de la concertation Synthèse

- Agnès MOUTET-LAMY, directrice régionale SNCF Gares & Connexions Occitanie, indique que le projet répond tout d'abord à une contrainte légale imposant la mise en accessibilité de l'ensemble des gares d'Occitanie à l'horizon fin 2024, sous peine de pénalités financières. Elle ajoute que le projet de PEM répond ensuite à la volonté des partenaires de répondre avec ambition aux enjeux d'intermodalité et d'accès à la gare.
- Maxime ASSIER DE POMPIGNAN, chef du pôle Investissements Occitanie chez SNCF Gares & Connexions, ajoute que le projet de PEM doit permettre à la gare de Béziers de doubler sa capacité d'accueil (1,4 millions d'usagers par an aujourd'hui) pour atteindre 2,8 millions de voyageurs, ce qui s'avère suffisant pour la ligne TGV.

Une participante, garante de la concertation sur le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan pour la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), souhaite savoir si les études du PEM ont considéré l'hypothèse d'une gare TGV extérieure.

Elle souhaite également savoir si l'accès à la gare sera possible via des modes doux : vélo, trottinette, ...

- Maxime ASSIER DE POMPIGNAN indique que des équipements pour les vélos (arceaux) et des stationnements sécurisés seront proposés.
- Robert MÉNARD, maire de Béziers et Président de Béziers Méditerranée, indique qu'une piste cyclable sera aménagée le long du boulevard de Verdun et que les trottoirs seront élargis afin de faciliter l'accès des vélos. De plus, un service de trottinettes et de vélos électriques en libre-service sera mis en place à partir de 2023.

3.2.5 Réaménagement des bâtiments

Un participant souhaite savoir si la structure architecturale de la gare sera restaurée.

- Robert MÉNARD indique que le bâtiment voyageurs sera réaménagé et que sa façade sera rénovée.
- Agnès MOUTET-LAMY précise que la rénovation du bâtiment voyageurs est réalisée en lien avec les Architectes des Bâtiments de France.
 - Elle souligne également que ces travaux de rénovation sont complexes en raison de la nécessité de maintenir, durant toute la durée des travaux, l'accès aux services et aux quais pour les usagers de la gare.

Un participant cheminot souligne la beauté de la charpente de la halle Sernam. Il déplore néanmoins la dégradation de la toiture et souhaite savoir si celle-ci sera rénovée et/ou dotée de panneaux photovoltaïques.

 Maxime ASSIER DE POMPIGNAN indique que la charpente de la halle Sernam sera conservée et mise en valeur lors de l'aménagement du parking. Il précise que la rénovation de toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques ne sont pas prévus dans le projet de PEM.



Réunion publique de lancement de la concertation Synthèse

3.2.6 Autres thématiques

Un participant, secrétaire de l'ASSECO CFDT des Pays du Grand Biterrois, propose de mettre en place une signalétique français/occitan afin de valoriser cette langue et contribuer à l'image de la ville.

Robert MÉNARD, maire de Béziers et Président de Béziers Méditerranée, se déclare favorable à cette initiative et propose d'engager des discussions avec la Région Occitanie à ce sujet.

Un participant s'interroge sur les aménagements prévus pour améliorer la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues : réouverture de gares, ...

- Robert MÉNARD indique que ces enjeux sont importants mais sans lien direct avec le projet de PEM de Béziers. La Région Occitanie, autorité organisatrice des mobilités, s'implique pour le développement du ferroviaire, en lien étroit avec la Ville de Béziers.
- Florence BRUTUS, Vice-présidente de la Région Occitanie en charge de l'Aménagement, de la Cohésion des territoires et de la Ruralité, rappelle l'importance de la ligne Béziers-Neussargues et indique qu'un train supplémentaire a été ajouté au mois de Septembre 2021. Elle souligne l'intérêt et l'action de la Région Occitanie en faveur des « petites lignes du territoire » malgré les coûts d'investissement importants de ces infrastructures.

Un participant, cheminot à la gare de Béziers, souhaite savoir si un accueil des passagers / usagers est prévu au Sud des voies ferrées, côté Sud.

Robert MÉNARD indique que l'accueil des passagers / usagers est maintenu au sein du bâtiment voyageurs, au Nord des voies ferrées : la gare de Béziers n'est pas une gare à double entrée.

Un participant se dit déçu que les associations d'usagers n'aient pas été conviées plus tôt à la concertation. Il indique également que les études ne sont pas accessibles sur le site internet du projet.

• Florence BRUTUS indique que les études du projet de PEM seront disponibles dès la semaine du 11 avril à la Maison de la Région (44 bis allées Paul RIQUET, Béziers).

Nota : les différentes études relatives au PEM de Béziers sont disponibles sur le site internet du projet : https://www.pem-beziers.fr/modalités-de-la-concertation

Un participant, résident dans le quartier du quai Port Neuf, souligne les difficultés de circulation et de stationnement dans ce secteur. Il s'interroge sur les conditions de circulation et de stationnement pour les résidents de ce quartier pendant la durée des travaux.

 Robert MÉNARD indique qu'une majorité de véhicules est stationnée le long du quai Port Neuf afin d'éviter de payer le parking de la gare. Pour remédier à cette situation,



Réunion publique de lancement de la concertation Synthèse

toute nouvelle construction dans le secteur sera assujettie à des règles strictes permettant de préserver le stationnement (résidences, commerces, ...). L'installation du parking de la gare au Sud des voies ferrées permettra d'attirer ces véhicules afin de désengorger ces places de stationnement.

4 Suites

- Poursuite de la concertation jusqu'au 12 mai 2022
- Juin 2022 : rédaction et publication du bilan de la concertation
- Poursuite des études techniques et des procédures environnementales



7.4 Questions / réponses

- Questions -	- Dánancas -
Questions	Réponses
La gare SNCF actuelle sera-t-elle la gare BEZIERS TGV future ?	Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan qui vise à améliorer la desserte TGV du territoire est composé de deux phases. - Pour la phase 1 "Montpellier - Perpignan" attendue à l'horizon 2030 la gare de Béziers centre assurera la fonction de gare TGV - Pour la phase 2 "Béziers - Perpignan" attendue à l'horizon 2040 les partenaires étudient la réalisation d'une gare TGV nouvelle à l'Est de Béziers. La gare de Béziers centre continuera d'être désservie par un raccordement entre la ligne nouvelle et la ligne existante en correspondance avec des services régionaux.
Bonjour, Je suis professionnel du transport de personnes, nous accueillons des artistes, des touristes de toutes nationalités, des personnalités également, la gare de Béziers est actuellement un point noir pour réaliser un accueil de qualité et en toute sécurité. Sera-t-il prévu des stationnements pour les professionnels autres que les taxis et les bus près de la gare ?	L'accès aux espaces du parvis Nord sera uniquement réservé aux pompiers, taxis et services internes. S'agissant des autres usages, le projet prévoit l'aménagement d'un espace réservé à la dépose ou la récupération rapide de passagers de la gare ferroviaire et/ou de la gare routière, localisé à proximité de la passerelle enjambant les voies afin de faciliter l'accès rapide et direct aux quais.
Bonjour votre projet semble bien fait félicitation à vous. Concernant le place De Gaulle cela veut-il dire que nous aurons 2 gare routières ou une seule ? De plus pendant la durée des travaux comment se passera l'accès à la gare SNCF notamment en transport commun ? Merci	La gare routière du futur PEM vient compléter la gare routière existante sur la place De Gaulle. Les services de bus seront équilibrés entre les deux gares routières. La connexion entre la gare routière du PEM au sud et la gare routière De Gaulle au nord sera notamment assurée par la création d'une ligne de transport en commun en site propre portée par l'Agglomération de Béziers.
Je trouve le projet intéressant, vous avez pensé à ajouter des ascenseurs pour emprunter la nouvelle passerelle. Actuellement pour les PMR et les personnes âgées il n'y a pas d'ascenseur pour accéder aux voies actuelles à partir du hall de gare actuel! Avez-vous pensé à installer un ascenseur pour accéder aux voies actuelles dans le nouveau projet ?	Durant les travaux, l'accès en transport en commun de la gare SNCF sera maintenu. Des arrêts et cheminement provisoires seront aménagés suivant les différentes phases de travaux pour assurer un accès sécurisé à la gare depuis la dépose des bus. Le projet de PEM de la gare de Béziers prévoit une opération de mise aux normes PMR des quais existants : ils seront accessibles via 4 ascenseurs situés sur la passerelle ville-ville reliant le Nord et le Sud de la gare.
Qu'en est-il du projet de gare LGV prévu entre l'A9 et A75? La ligne LGV arrivera en gare de Béziers ?	"Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan qui vise à améliorer la desserte TGV du territoire est composé de deux phases Pour la phase 1 ""Montpellier - Perpignan"" attendue à l'horizon 2030 la gare de Béziers centre assurera la fonction de gare TGV- Pour la phase 2 ""Béziers - Perpignan"" attendue à l'horizon 2040 les partenaires étudient la réalisation d'une gare TGV nouvelle à l'Est de Béziers. La gare de Béziers centre continuera d'être désservie par un raccordement entre la ligne nouvelle et la ligne existante en correspondance avec des services régionaux."

Bravo pour ce projet d'aménagement des abords de la gare de Béziers!

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera assurée selon la loi...

Assurée ? Pas totalement...

Le but d'aller à la gare étant de prendre le train, estce que l'accessibilité à toutes les voies est prévue pour les PMR?

Les personnes âgées, les poussettes d'enfants, les handicapés...as-t-on pensé à eux à l'intérieur de la

Merci de votre réponse éventuelle et, surtout ! ne prenez pas le prétexte de travaux « que sur les abords ». Merci

L'Orb et le Canal du Midi sont navigables dans la traversée de Béziers.

Peux-t-on prévoir les aménagements nécessaires à l'accès à la gare depuis un appontement installé à cet effet?

Merci

Le projet de PEM de la gare de Béziers prévoit une opération de mise aux normes PMR des 3 quais existants: ils seront accessibles via 4 ascenseurs situés sur la passerelle ville-ville reliant le Nord et le Sud de la gare.

Le bâtiment voyageur est aménagé de plain-pied afin de le rendre le plus accessible possible aux PMR/PSH et personnes âgées. Des aménagements de mise en accessibilité à l'intérieur de la gare, complémentaires à ceux existants, sont néanmoins prévus : bande de guidage, dispositifs de vigilance, balises sonores, ...

Le projet prévoit la création d'un parvis végétalisé sur la rive Sud de la gare. L'accès à la gare depuis les quais du canal du midi sera permis par une traversée cyclable rejoignant le parvis Sud, dont l'aménagement est porté par la Ville et l'Agglomération de Béziers. La passerelle assurera la liaison Sud-Nord de la ville

Bonjour,

Est-il prévu d'installer des conteneurs de collecte des ordures ménagères enterrés afin de débarrasser l'espace des bacs roulants...qui roulent ici ou là, et même ici et là, sur les trottoirs du boulevard. Par ailleurs, qu'est-il prévu pour permettre l'accès et la sortie sécurisés de l'impasse Fay (résidence du Parc des Poètes)? Merci pour votre réponse.

Des solutions qualitatives visant à une meilleure insertion paysagère des points de collecte seront recherchées pour limiter la présence de bacs roulants sur l'espace public.

Pouvez-vous m'indiquer si la station de taxi en gare de Béziers sera pourvue de 2 voies pour pouvoir sortir de la station en cas de besoins ? Il y a aura t-il des barrières pour l'accès à la station comme prévu à l'initial avec bornes de recharge rapide dédiées aux taxis? Et dernière question, que veux dire aménagement pour VTC comme écrit dans le descriptif? Les VTC ne disposent pas de droit de stationnement ni d'autorisation d'utiliser les voies de bus comme les taxis!

L'espace d'accès des taxis au parvis nord comprend une bande roulante et 5 places d'arrêt taxis. La largeur de la bande roulante rend possible le dépassement de taxis à l'arrêt pour permettre aux taxis de sortir de la station en cas de besoin. L'accès à la voie réservée sera contrôlé par barrière activable via un système de badge distribué aux personnes autorisées. L'installation de bornes de recharges rapide est techniquement possible. Ce type d'équipement n'est pas intégré dans le projet actuel, cette demande sera instruite par les partenaires. La question de l'accès VTC à la voie réservée du parvis nord a effectivement été soulevée lors d'échanges avec les représentants des sociétés de taxis. Suite à ces échanges, les modalités d'accès des VTC au PEM sont en cours de précisions, l'accès via la dépose minute étant privilégié.

Si le PEM est réalisé et qu'il prend bien en compte les bus, est ce que le point de départ de tous les bus se fera de la gare SNCF ? où est ce que cela ne sera qu'un point de passage et les bus partiront toujours de la zone autour de la place Charles De Gaulle?

La gare routière du futur PEM vient compléter la gare routière existante sur la place Charles De Gaulle. Les services de bus seront équilibrés entre les deux gares routières avec des arrivées et des départs sur l'un des deux sites suivant les lignes.

La connexion entre les deux gares routières sera notamment assurée par la création de la ligne de transport en commun en site propre, portée par la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, qui assurera une desserte régulière entre les deux sites.

Bonjour,- Pouvez-vous préciser comment se fera l'accès des piétons venant du plateau des poètes au parvis nord : le souterrain existant sera-t'il conservé

Depuis le Plateau des Poètes, l'accès piétons au parvis nord se fera de deux manières : via un passage piéton aménagé à cet effet au droit du

? Si oui sera-t-il rénové (a minima "rafraîchi")? Est-il envisagé une mise à niveau (a priori non) entre le plateau des poètes et le parvis, le plateau étant actuellement surélevé par rapport à la gare ?Comment sera géré le flux de véhicules (VL, bus, camions..) sur le boulevard de Verdun entre le plateau et le parvis (chicanes, ralentisseurs, feux tricolores...) - si je comprends bien il n'y a pas de trémie envisagée pour la circulation automobile - ?-Il y a actuellement sur le boulevard de Verdun 2 voies montantes et 1 voie descendante. Sont envisagées : 2 voies montantes et descendantes (donc 4) dont 2 dédiées aux bus exclusivement, ainsi qu'une bande végétalisée entre les 2x2 voies + une piste cyclable à double sens et un trottoir élargi côté gare routière : est-ce que le trottoir existant (sens de la montée) sera maintenu ? Si oui sera-t-il élargi ? N'aurait-il pas été encore plus pertinent de supprimer une voie VL supplémentaire (à la montée ou à la descente), une étant déjà supprimée (on passe de 3 actuelles à 2) pour décongestionner encore plus ce secteur - mais peut-être (sans doute) cela n'est-il pas possible compte-tenu du trafic actuel et des hypothèses de trafic à venir ainsi que du plan de circulation de la ville et de la communauté d'agglomération?

boulevard de Verdun ; par le passage souterrain existant. Ce dernier est donc maintenu, sa rénovation n'est à ce stade pas comprise dans le projet.En raison du dénivelé, une mise à niveau entre le Plateau des Poètes et le parvis n'est pas envisagée. Les flux de véhicules sur le boulevard de Verdun entre le Plateau et le parvis seront cadrés par le raménagement et l'élargissement du terre plein central séparant les voies bus de la circulation piétonne. Par ailleurs, l'actuelle ligne droite du boulevard de Verdun depuis le Polygone sera réaménagée avec un profil plus urbain pour attenuer la vitesse de circulation : terre plein central végétalisée, création d'un nouveau trottoir et élargissement des trottoirs existants.Le profil du boulevard de Verdun (nombre de voie, organisation de la circulation...) découle de l'étude de trafic et de l'étude de fonctionnement des flux réalisées sur les voies qui encadrent le site du projet. Différents profils ont été étudiés, l'aménagement retenu, y compris le nombre de voie, vise à assurer une bonne desserte du PEM en cohérence avec le plan de circulation de la ville. Aucune trémie n'est envisagée pour la circulation automobile.

Je trouve que ce projet est une très bonne idée. Que le cadre de notre charmante ville soit embelli et plus accessible est toujours un plus pour le passage des voyageurs locaux et extérieurs.

Cependant, n'y a-t-il pas de risques de fragilisation des constructions existantes alentours en vue de ces travaux? J'imagine par ailleurs que certains bâtiments d'habitation seront détruits ? Merci, bonne journée.

En-dehors du périmètre de la gare actuelle et du parking EFFIA, les travaux porteront uniquement sur les voiries, sans toucher aux fondations des bâtiments alentours. Des constats d'huissier seront réalisés en amont de l'engagement des travaux pour vérifier l'état des bâtiments avant travaux.

Aucune démolition de bâtiment n'est prévue à l'extérieur du périmètre de la gare actuelle. À l'intérieur de ce périmètre, l'aménagement de la passerelle nécessite la démolition d'un ancien bâtiment de formation appartenant à SNCF Réseau et de deux logements situés entre l'Hôtel du Midi et la gare appartenant au bailleur xxx (une procédure est actuellement en cours avec l'Agglomération de Béziers).

Auriez vous un plan détaillé de la future station de taxi pour savoir comment y loger le bon nombre de véhicules?

Au regard des demandes de précisions faites par les sociétés de taxi sur le profil et les modalités d'accès à la voie réservée du parvis nord, SNCF Gare et Connexions a demandé à son maître d'oeuvre d'organiser une réunion de travail spécifique avec ces sociétés pour partager les plans et échanger sur le projet. Vous serez prochainement contacté dans ce

Très bon projet, évidemment nécessaire. Quelques remarques et questions néanmoins:

- actuellement on peut voir que les gens sont réticents pour utiliser le parking existant, ce qui entraîne une sorte de chaos sur le parvis. Comment seront-ils inciter à l'avenir à utiliser le nouveau parking? Politique tarifaire notamment
- -comment s'assurer que les gens n'iront pas au dépose minute pour un stationnement moyen à long ? Y aura-t-il des barrières avec une gratuité pour 10

Le nouveau parking sud, aménagé dans la halle SERNAM, proposera des espaces de stationnement sécurisés pour les véhicules légers, deux roues motorisés et vélos. Plus moderne et fonctionnel que le parking actuel, il comprendra également des services complémentaires : bornes de recharge pour véhicules électrique, place covoiturage. La politique tarifaire dépendra de son concessionnaire.

Un système de contrôle du temps de stationnement sur la dépose minute sera mis en place pour assurer minutes et un tarif décourageant au-delà?

- comment s'assurer que les gens n'utiliseront pas la dépose taxi sur le parvis ? Avec un système de borne ? S'il n'y a rien, ils iront et ce ne sera plus un parvis piéton
- la rue Pasquet est régulièrement bouchée à l'heure de pointe. Comment sera géré l'impact du nouveau parking sur la circulation?

Une entrée principale via le rond-point du pont noir/midi semblerait la solution la moins impactant, avec une signalétique incitant les gens à passer par là. Pour l'entrée actuellement envisagée à l'ouest du parking, il faudrait prévoir assez d'espace de "stockage" des véhicules entrant dans le parking pour ne pas que cela déborde sur la rue, qui est la pénétrante principale dans la ville

-sur le boulevard de Verdun dans sa section du polygone à la gare, pourquoi ne pas mettre les deux couloirs de bus du même côté de la route ? Cela éviterait cette zone de croisement entre bus et voitures au niveau du parvis

la bonne rotation des véhicules. À ce stade différentes modalités sont étudiées :

- Passage de la police municipale
- Système de captation vidéo avec verbalisation automatique des plaques des véhicules dépassant la limite temporaire
- Contrôle de l'accès par un concessionnaire avec installation d'une barrière

La voie réservée du parvis nord ne sera accessible qu'aux véhicules autorisés (taxis, livraison, véhicules de service). Son accès sera contrôlé par une barrière avec badge.

Une étude de trafic a été réalisée sur la rue Pasquet comme sur l'ensemble des rues adjacentes à la gare pour assurer la bonne intégration des flux liés au PEM dans la circulation. Cette étude prend en compte les heures de pointes du matin et du soir et l'évolution du trafic à l'horizon 2030. Les carrefours d'accès au PEM (y compris parking sud) et le profil du boulevard de Verdun et de la rue Pasquet ont été définis en conséquence.

La réalisation des deux voies de bus d'un même côté de la route sur le boulevard de Verdun a été étudiée. Cette solution n'a pas été retenue car pas optimale pour la fluidité de la circulation et le traitement de l'accès à la gare routière.

Je voudrais savoir ce que vont devenir les anciens candélabres qui sont situés sur le parvis ? Ceux-ci seront-ils rénovés et remis sur place?

Ils participent au charme de ce lieu et apportent du cachet dès la sortie de la gare. J'espère de tout cœur que ce patrimoine sera valorisé. Cela entrerait en cohérence avec la réhabilitation des escaliers historiques et du mur de soutènement. Cette démarche fait aussi sens dans avec une volonté marquée de faire du développement durable.

Une étude d'éclairement a été réalisée pour définir l'éclairage du parvis.

Certains des candélabres existants seront maintenus pour contribuer à préserver l'identité historique du site. Pour répondre aux normes PMR, ils seront complétés par d'autres candélabres qui répondent aux normes d'éclairages actuelles.

Y aura t-il des escaliers mécaniques et des ascenseurs?

La réalisation de la passerelle comprend la création de 4 ascenseurs de 12 personnes pour améliorer l'accessibilité des quais de la gare depuis le parvis nord et le parvis sud. La passerelle sera également accessible via des escaliers et les passages souterrains d'accès aux quais seront maintenus. Le projet ne prévoit pas la réalisation d'escaliers mécaniques.

Avez-vous prévu en parallèle de développer le réseau cyclable dans le grand bitterois? En l'absence de pistes cyclables (ce qui, à ma connaissance, constitue une entorse à la réglementation en la matière), il est aujourd'hui difficile de se déplacer à vélo (dans Béziers, autour et jusqu'aux villages des diverses couronnes), sans que ce soit dangereux... Merci pour vos réponses. Cordialement,

La Communauté d'Agglomération et la Ville de Béziers, chacune sur les voiries qui relèvent de leur compétence (respectivement, les voiries communautaires / voiries communales), créent des aménagements dédiés aux cycles notamment lors de la rénovation des voies. Dans le cadre du projet de PEM, des aménagements cyclables seront réalisés sur les boulevards de Verdun et l'avenue du Lieutenant Pasquet qui se connecteront à d'autres itinéraires existants (Eurovélo 8 au niveau du quartier Port Neuf, vers l'avenue de la Liberté ...). L'Agglomération et la Ville de Béziers, au travers de leur schéma directeur cyclable respectif, ont pour objectif de développer un maillage cyclable sur le

territoire et de favoriser la connexion des itinéraires entre eux

Le souterrain sous la rue de Verdun est-il conservé ? Pourquoi aucun moyen de transport n'est-il envisagé entre la gare et le centre-ville?

J'entends un moyen autre que le bus, navette électrique, les visiteurs risquent une nouvelle fois d'être isolé du centre historique donc incidence négative du tourisme ..

Y aura t il des hôtels de proximité ???? Merci d'avance

Le passage souterrain actuel permettant de relier le parvis Nord de la gare avec le Plateau des Poètes est conservé. Le projet de PEM de la gare de Béziers ne prévoit pas sa rénovation.

L'un des objectifs du projet de PEM est d'assurer une bonne desserte du pôle d'échanges en cohérence avec le plan de circulation de la ville établi conjointement par la municipalité et la communauté d'agglomération. Notamment, la connexion entre la gare routière du PEM et la gare routière actuelle (place du Général De Gaulle) sera assurée par la création d'une ligne de transport en commun en site propre portée par l'Agglomération de Béziers.

Le projet de PEM a pour ambition d'améliorer le cadre de vie du quartier gare et donc de favoriser l'implantation de services à proximité de la gare. Ces initiatives et investissements restent néanmoins du ressort d'acteurs privés.

Dans les questions réponses vous précisez que la gare nouvelle éventuelle

sera raccordée au réseau existant. La gare envisagée dite A75 n'est pas raccordable. Quel site envisagezvous pour que ce raccordement soit possible?

Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan est distinct du projet de PEM de Béziers, porté par la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Pour la phase 2 "Béziers - Perpignan" du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, attendue à l'horizon 2040, les partenaires étudient la réalisation d'une gare TGV nouvelle à l'Est de Béziers : la gare de Béziers-centre continuera d'être desservie par un raccordement entre la ligne nouvelle et la ligne existante en correspondance avec des services

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le projet, nous vous invitons à consulter le site suivant : https://www.ligne-montpellier-perpignan.com/

extrêmement inconfortables et qui semblent proximité de la gare, dans la gare routière, sur les contradictoires avec l'idée du lieu. Est-ce réellement parvis, ... qui devront accueillir une grande diversité ce qui va être installé ? Pouvez-vous préciser quels d'utilisateurs : voyageurs du quotidien, visiteurs matériaux de revêtements de sols ont été choisi en occasionnels, touristes, riverains, ... Ces assises extérieur ? Y aura-t-il sur le site une station seront des bancs « classiques » (assises en bois) permettant de louer des vélos ?

Surtout des bancs urbains en béton, blocs Il est prévu de déployer de nombreuses assises à mais également des blocs de pierre ayant une double fonction : assise et bloc anti-bélier (mise en sécurité des espaces piétons). Ces blocs restent donc nécessaires pour ce double usage de confort / sécurité.Le traitement des sols sera réalisé à travers un revêtement en béton très qualitatif et des bordures en pierre, notamment pour l'aménagement des espaces constituant la nouvelle continuité urbaine entre le plateau des Poètes et le quai Port Neuf via le projet et la nouvelle passerelle.Un projet de déploiement d'un service de vélos en libre-service est actuellement à l'étude par la Ville de Béziers.

Projet intéressant la gare de Béziers étant d'un autre

Je suis stupéfait par le coût de la passerelle 12 M€ pour quelques poutrelles métalliques et 4 ascenseurs !!!

Je ne vois aucune référence à la future gare TGV;

Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan est distinct du projet de PEM de Béziers, porté par la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le projet, nous vous invitons à consulter le site suivant : https://www.ligne-montpellier-perpignan.com/

qu'en sera-t-il des liaisons et du temps nécessaire pour rejoindre le cette gare du centre?

Il faut saluer un projet très travaillé et qui devrait apporter un début de solution aux difficultés permanentes d'accès à la gare de Béziers. La gare centre sera enfin rendue accessible aux personnes handicapées, 165 ans après son ouverture.

Rappelons que lors de sa création, la gare avait été bâtie à l'extérieur de la ville, qui s'est ensuite développée autour de façon assez anarchique, entraimant congestion de la circulation et difficultés d'accès.

Les modifications de voirie envisagées amélioreront nettement la circulation. Subsistera le goulet du Pont Noir, géologiquement et financièrement difficile à doubler.

La rue du Lieutenant Pasquier, même réaménagée, restera surchargée. La réalisation de son prolongement initialement prévue de la route de Valras à la route de Narbonne en évitant le faubourg, permettrait à terme son dégagement. Le projet présenté est positif et préservera la vie du

Une question : Ou est-il prévu de déménager les archives nationale du personnel SNCF, logées actuellement dans l'ancienne halle du Sernam ? Deux remarques:

Le trafic touristique semble avoir été faiblement pris en compte dans les études de trafic. Le sera-t-il plus nettement pour la phase 2 de la LNMP, avec l'orientation de la desserte TGV vers la

gare nouvelle A75 et l'abandon prévisible de la grande vitesse en gare centre?

S'il est satisfaisant de voir enfin émerger un projet d'ampleur pour l'aménagement de la gare ferroviaire de Béziers et de ses abords (avec la prise en compte des personnes à mobilité réduite scandaleusement et illégalement ignorées jusqu'à présent), des insuffisances apparaissent néanmoins en première approche :1°) le dossier de la concertation est succinct et ne permet pas de connaître avec suffisamment de détails certains aspects du projet, notamment en ce qui concerne les aménagements pour les personnes souffrant d'un handicap (pas seulement moteur) et les circulations douces (à pied et à vélo) ;2°) les questions liées à la pollution sonore, de l'air et des eaux de ruissellement, du fait notamment de l'accroissement du trafic routier et des autobus, ne sont pas abordées ;3°) le projet souffre, à l'évidence, d'un déficit de réflexion sur son insertion dans le quartier et sur ses connexions avec son environnement proche ;par exemple, rien ne paraît avoir été pensé pour assurer une liaison adaptée aux mobilités douces, en toute sécurité, avec le Canal du Midi au Port Neuf et en direction de l'Orb, sites pourtant essentiels à mettre en valeur et qui font l'objet d'aménagements par ailleurs ;par exemple aussi aucune continuité de la piste cyclable vers le quartier du faubourg d'un côté, vers le quartier de l'Hours, l'avenue Wilson et la route

Le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan est distinct du projet de PEM de Béziers, porté par la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le projet, nous vous invitons à consulter le site suivant : https://www.ligne-montpellier-perpignan.com/

Le projet de PEM de Béziers respecte l'ensemble des procédures administratives et environnementales requises.À l'issue de la concertation publique, le dossier d'étude au cas par cas sera déposé auprès des services instructeurs.Ces derniers formuleront ensuite un avis sur le projet et décideront de la tenue, ou non, d'une Enquête Publique.

d'Agde de l'autre (particulièrement déficientes en aménagements cyclables) ne semble assurée ;par exemple encore en ce qui concerne la liaison piétonne vers le Polygone qui reste impensée ;4°) certains aménagements ne paraissent pas, en l'état de leur présentation, adaptés ou manquent de précisions, par exemple (liste qui ne se veut pas exhaustive) :- l'accès des véhicules au parvis sud et au nouveau parking par la rue du lieutenant Pasquet qui, d'après le dossier, se ferait par un carrefour sécurisé, alors qu'aucun aménagement spécifique n'apparaît sur les visuels du dossier ; pourtant, le trafic par la rue Pasquet est très important et le restera ;- la conservation d'une voie de circulation devant la gare, à quelques mètres de sa façade nord, serait la manifestation d'une occasion manquée de "pacification" de cet espace, à rebours de ce qui a pu être fait dans d'autres villes ;- la dépose-minute mériterait une présentation plus précise, tant les expériences passées à Béziers ont été catastrophiques en matière d'efficacité :- il serait souhaitable que la création de la passerelle soit l'occasion de permettre aux cyclistes de franchir la barrière des voies ferrées, alors qu'aucun franchissement aisé n'existe à ce jour, celui par le Pont du Midi étant insatisfaisant ;- l'étude hydraulique ne tient pas compte des surfaces existantes pour le calcul des volumes de rétention à prévoir ; la situation actuelle, qui n'est pas étudiée, est-elle si satisfaisante que cela qu'il faille ainsi faire l'impasse sur la moitié des volumes à collecter liés au site et à ses aménagements ?Au regard des quelques insuffisances relevées à la lecture d'un dossier de concertation relativement succinct, une question importante se pose : est-il prévu de réaliser une véritable étude d'impact et de soumettre le projet à enquête publique ? Curieusement, le dossier de concertation est muet sur ce point.

7.5 Courriers réceptionnés

7.5.1 Courrier habitants résidence parc des poètes

Nous habitants de la résidence Parc des poètes, nous avons discuté du projet de la Gare multimodale.

Fort de nos 97 appartements, de nos 153 places de garages ou de stationnement extérieur, soit un trafic journalier hypothétique 306VL jours, sans compter les véhicules extérieurs des médecins, aides à domicile, agent d'entretien, réparateur. Nous tenons à signaler que nous pensons que l'aménagement proposé du futur carrefour de la Gare/Verdun/Gambetta nous amènera une gêne importante. En effet la moitié des usagers de notre résidence utilise à ce jour le parvis de la gare afin de prendre la direction de Montpellier. Ce trafic n'a pas été pris en compte dans l'étude de trafic du projet.

Déjà il y a quelques années, la suppression des feux de l'ambassade, du tourne à gauche du parvis de la gare et l'implantation de l'arrêt de bus à la sortie de notre résidence à fortement perturbé et rendu dangereux l'accès et la sortie de notre résidence et avait été effectuée sans concertation avec les membres de notre copropriété.

Il conviendra de justifier que l'aménagement proposé améliore la situation existante dégradée à ce jour.

A ce titre nous vous invitons à bien vouloir vérifier ces divers points:

- L'impasse Fay et son prolongement privé intérieur de la résidence est une voie d'accessibilité pompier voie échelle. Merci de bien vouloir vérifier si le projet proposé ainsi que la position du mobilier urbain du parvis du parc des poètes permettent la giration et l'accès d'un véhicule pompier et des camions de déménagement et de livraison sans utiliser la voie en contre sens.
- Nous ne voyons pas sur l'aménagement proposé la position des feux rouges. Comptez-vous en remettre devant l'ambassade ? Pour nous permettre une sortie sécurisée ?
- Les résidents du parc des poètes pourront -ils enfin repasser par le parvis de la gare et sur la voie taxi afin de pouvoir rebénéficier comme historiquement du tourne à gauche de la gare. Idem pour se diriger vers Montpellier. Ou comptez vous nous enclaver encore plus ?

- L'accès de notre résidence est à double sens sur une seule voie de 3.50m de large entre le trottoir et les barrières de protection piétonne. Dès lors qu'il y un croisement de véhicule sortant et rentrant dans la résidence, nous vous permettons de souligner que le véhicule rentrant est obligé de temporiser sur le boulevard de Verdun. Or le boulevard va passer en voie unique pour les circulations VL. Ne pensez vous pas que cela va créer des bouchons et des risques de conflits routiers?
- Veuillez noter qu'une partie des aides-soignantes, infirmières, médecins stationnait sur le parvis de la gare. La suppression du stationnement engendrera forcément une gêne et une baisse d'attractivité des professionnels de médecines envers les personnes âgées de la résidence. Quelles mesures pourraient être envisagé afin de garantie l'accessibilité des professionnels et leur stationnement à proximité ?
- A ce jour de nombreux containers sont des véritables obstacles à la circulation des piétons sur tous les trottoirs du boulevard de Verdun. L'agglomération et la mairie prendra t'elle l'engagement à rappeler régulièrement aux citoyens l'obligation de rentrer les containers une fois le passage des véhicules de ramassage des OM ? Et de rappeler aux agents de voirie la nécessité de bien ranger les containers une fois vidés hors emprise des circulations piétonne.
- A ce jour de nombreux véhicules stationnent dans notre rampe d'accès à la résidence pour du stationnement temporaire d'usager de la gare, et des restaurants en bas de notre résidence. Le projet d'aménagement du boulevard de Verdun au droit de la résidence ne permettra plus qu'un double sens. Cela ne risque-t-il pas d'engendrer encore plus de stationnement temporaire dans notre rampe d'accès. La mairie et la police municipale doit prendre conscience des risques engendrés. En effet comme notre accès ne permet pas de croisement de véhicules. Les usagers de la résidence seront bloqués sur le boulevard et créerons des bouchons.
- A ce jour de nombreux véhicules usagers de la gare stationnent sur les trottoirs du boulevard soit au niveau du HAVANA NOCHE soit devant ABES

et LE ROYAL, notamment en fin de journée. La mairie et la police municipale prendra t'elle des engagements de sensibilisation afin d'éviter cela. Ce n'est pas à nous citoyen d'être obligé à appeler la PM. La vidéoverbalisation n'est pas non plus la seule solution. Une politique plus stricte sur le stationnement gênant et une présence d'effectifs policier renforcé nous semble nécessaire.

- A ce jour les bouchons de la gare sont exclusivement dû au dépôts minute et notamment le vendredi soir. Visuellement tout le boulevard de Verdun depuis le giratoire du polygone jusqu'à la gare sert de voie de stockage ainsi que l'utilisation des deux voies du parvis de la gare de 80m chacune et des stationnements de part et d'autre pour l'une d'entre elle. L'aménagement de dépôts minute proposé semble sous dimensionné en ce qui concerne le stockage. Pouvez-vous nous justifier et vous engager que le parking de dépôts minute et sa voie de stockage sera suffisante, et n'engendrera pas un blocage complet du boulevard dans les deux sens au niveau de la rue des hirondelles ?
- Pourquoi n'avez-vous pas doublé le dépose minute au niveau du parvis sud, au niveau de la parcelle LW3, le parking agent? Afin d'éviter que le flux VL du sud soit obligé de passer par le boulevard de Verdun.
- La voie exclusive bus le long des différentes résidences entre le giratoire du polygone et la gare sera-t-elle utilisable par les différents résidents ? Où pourront stationner les véhicules de livraisons et de déménagements pour chacune d'entre elles?
- L'agrandissement du parvis du plateau des poètes, l'agrandissement du trottoir au pied de l'ancien REN A CAR et la position des différents ilots directionnel (orange, gris ou espaces verts) semble fortement réduire les emprises de circulations. Avez-vous vérifié les girations et le croisement des camions de livraisons, des ordures ménagères, des bus et des pompiers?
- Est-il possible d'améliorer l'accessibilité du passage piéton en bas de la Rue du Tunnel qui se situe dans une forte pente?

- Est-il possible de délimiter visuellement la limite du parking privatif de la parcelle MR263 afin que les voitures arrêtent de se garer sur l'emprise du cheminement piéton?
- Post covid, le changement de mentalité à renforcé l'utilisation des différentes circulations douces au détriment des VL et des BUS. De plus en plus de nos jeunes résidents utilisent les vélos et trottinettes électrique. Il est dommage que le projet n'intègre pas une possibilité extension des voies de circulations douces depuis la gare en direction du stade de la présidente, en longeant le boulevard, passant par les rues Jeanne Jugan, Quai Cousteau, Pont Vieux par exemple.

Faire le tour de la ville en utilisant le pont canal n'est pas une solution, ni même l'utilisation des futur Bus BHNS pouvant transporter les cycles et trottinettes. A ce jour l'utilisation du boulevard de Verdun en direction de Narbonne pour les cycles est assez dangereuse. L'utilisation des trottoirs y étant interdite.

La piste cyclable au pied du polygone s'arrête sans prévenir depuis la rénovation des arrêts de bus. Comment fait-on pour rejoindre le centreville ? Pouvons nous être verbalisé si on roule sur le parvis après la fin de la piste cyclable?

Carla Jepelloix Présidente du Comité de Guertier Gore Gambella-Carilaldi

7.5.2 Courrier habitant

LA GARE DE BEZIERS

Majrie de Béziers SECRETARIAT GENÉRAL

2 5 AVR. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Quoi qu'en disc l'ABF, on est entré dans l'ére des énergies renouvelables et il scrait fudicieux, me semble. t. il, de secouvrir le toit du bâtiment de la SERNAM de panneaux photovoltaiques pour production d'une électricité beale.

Les usagers apprendent la charpente du Gatiment reciple et la protection que procure pa converture (selul-pluie); la vue dépuis la fasserelle de son toit reconvert de panneaux afforterait une reconvert de panneaux afforterait une principal pas à l'esthétique plus-value qui he must pas à l'esthétique de l'ensemble de l'aménagement.

G. CARLIN 19 Ru Marie Durand BEZIERS D. Guvenez

7.5.3 Courrier RTE



NOS RÉF.

Concertation publique VOS RÉF.

MAIRIE DE BEZIERS Place Gabriel-Péri TER-ADM-2022-34032-CAS-171001-

03Z5V2

RTE-CDI-MAR-URBANISME INTERLOCUTEUR:

TÉLÉPHONE: 04.88.67.43.09 - 04.88.67.43.20

A l'attention de Monsieur Ménard E-MAIL: <u>rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com</u>

Concertation - Projet de pôle OBJET:

d'échanges multimodal de la gare -

PLU de la commune de Béziers

Marseille, le 11/05/2022

34500 Béziers

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la concertation publique qui a lieu du 5 avril au 12 mai 2022 concernant l'élaboration du Projet de pôle d'échanges multimodal de la gare de Béziers nous vous informons que les ouvrages du Réseau de Transport d'Electricité ne sont pas concernés par le projet de modification du document d'urbanisme.

Néanmoins, nous vous adressons ce courrier pour vous informer de notre analyse sur la compatibilité règlementaire du PLU de Béziers avec les ouvrages RTE, ce qui vous permettra d'envisager la mise en conformité votre document d'urbanisme au regard du passage des servitudes 14 sur le territoire communal.

En effet RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, RTE exploite, maintient et développe les infrastructures de réseau et garantit le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté du système électrique dans le respect, notamment, de la réglementation technique (l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique).

A cet égard, nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Centre Développement Ingénierie Marseille 46 avenue Elsa Triolet CS 20022 13417 Marseille CEDEX 08

TEL: 04.88.67.43.00

Page 1 sur 5

05-09-00-COUR

RTE Réseau de transport d'électricité - société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 2 132 285 690 euros - R.C.S. Nanterre 444 619 258



Il s'agit de :

Liaisons aériennes 225 000 et 63 000 Volts :

```
Ligne aérienne 225 kV N0 1 FLORENSAC - ST VINCENT
Ligne aérienne 225 kV N0 1 LA GAUDIERE - ST VINCENT
Ligne aérienne 225 kV N0 1 LIVIERE - ST VINCENT
Ligne aérienne 225 kV N0 1 MONTAHUT - ST VINCENT
Ligne aérienne 63 kV N0 1 BEZIERS(S.N.C.F.)-ENSERUNE-SAUCLIERES
Ligne aérienne 63 kV N0 2 BEZIERS(S.N.C.F.)-SAUCLIERES-ST-VINCENT
Ligne aérienne 63 kV N0 1 CAZEDARNES-REALS-ST-VINCENT
Ligne aérienne 63 kV N0 2 CAZEDARNES-ST-VINCENT
Ligne aérienne 63 kV N0 1 SAUCLIERES - ST-VINCENT
Ligne aérienne 63 kV N0 2 SAUCLIERES - ST-VINCENT
Ligne aérienne 63 kV N0 1 ENSERUNE-ST-VINCENT
Ligne aérienne 63 kV N0 1 ESPONDEILHAN-ST-VINCENT
```

Liaison aérosouterraine 63 000 Volts :

Liaison aérosouterraine 63 kV NO 1 ST-VINCENT-VIAS

Liaisons souterraines 225 000 Volts:

Liaison souterraine 225 kV NO 1 BEZIERS-EST - ST-VINCENT Liaison souterraine 225 kV NO 2 BEZIERS-EST - ST-VINCENT

Postes de transformation 225 et 63 000 Volts :

Poste 225 KV N0 1 BEZIERS-EST Poste 225 kV et 63 kV N0 1 ST-VINCENT Poste 63 kV N0 1 BEZIERS (Poste client S.N.C.F.) Poste 63 kV N0 1 SAUCLIERES

Au regard des éléments précités, et afin de préserver la qualité et la sécurité du réseau de transport d'énergie électrique (infrastructure vitale), de participer au développement économique et à l'aménagement des territoires ainsi que de permettre la prise en compte, dans la planification d'urbanisme, de la dimension énergétique, RTE attire votre attention sur les observations ci-dessous :

1/ Le report des servitudes d'utilité publique (servitudes I4)

1.1 Le plan des servitudes

En application des articles L. 151-43 et L. 152-7 du Code de l'Urbanisme, il convient d'insérer en annexe du PLU les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol, que constituent les ouvrages électriques listés ci-dessus (servitudes I4), afin que celles-ci puissent être opposables aux demandes d'autorisation d'occupation du sol.

RTE Réseau de transport d'électricité

Page 2 sur 5



Nous vous informons que le tracé de nos ouvrages listés ci-dessus est disponible sur le site de l'Open Data de Réseaux Energies :

https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/

Vous pouvez télécharger les données en vous y connectant.

Pour information, conformément aux articles L. 133-1 à L. 133-5 du Code de l'Urbanisme, un Portail national de l'urbanisme au sein duquel seront insérées les servitudes d'utilités publiques affectant l'utilisation du sol existe. Vous pourrez vous y reporter sur le site du Géoportail qui sera alimenté au fil de l'eau par tous les acteurs bénéficiant de telles servitudes.

Après étude du plan de servitudes, nous constatons que les ouvrages électriques cités ci-dessus ne sont pas bien représentés.

1.2 La liste des servitudes

Compte tenu de l'impérative nécessité d'informer exactement les tiers de la présence de ces ouvrages (sécurité et opposabilité), et en particulier dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du sol, il convient de noter, au sein de la liste des servitudes, l'appellation complète et le niveau de tension des servitudes I4, ainsi que le nom et les coordonnées du Groupe Maintenance Réseaux chargé de la mise en œuvre des opérations de maintenance sur votre territoire :

RTE - Groupe Maintenance Réseaux Languedoc Roussillon 20 Bis, avenue de la Badone Prolongée 34500 Béziers

A cet effet, les ouvrages indiqués ci-dessus vous permettront de corriger la liste mentionnée dans l'annexe du PLU.

2/ Le Règlement

Les ouvrages listés ci-dessus traversent les zones A - Acm - Ai - AU - AUX - AUX1A - AUX1B - AUX1D1 - AUX2 - N - Nstep - UD1 - UD2 - UD2a - Ugv - UX - UX1 - UX21-ZB - UX22-ZA - UX22-ZB - UX22-ZC - UX23 - UX24 - UZ3b - UZ3c du territoire.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir indiquer les mentions suivantes dans les chapitres spécifiques de toutes les zones concernées par un ouvrage du réseau de transport public d'électricité :

2.1 <u>Dispositions générales</u>

Les ouvrages du réseau public de transport d'électricité constituent des « équipements d'intérêt collectif et services publics » (4° de l'article R. 151-27 du Code de l'urbanisme), et entrent au sein de la sous-destination « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées » (4° de l'article R. 151-28 du même Code). A ce titre, nos ouvrages correspondent à des « constructions techniques nécessaires au fonctionnement des services publics » (article 4 de l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif aux sous-destinations) et peuvent ainsi être mentionnés au sein de cet article.

RTE Réseau de transport d'électricité

Page 3 sur 5



2.2 <u>Dispositions particulières</u>

A) Pour les lignes électriques HTB

S'agissant des occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

Il conviendra de préciser que « les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris et que les travaux de maintenance ou de modification de ces ouvrages sont donc également autorisés pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques. »

S'agissant des règles de hauteur des constructions

Nos ouvrages haute tension ou très haute tension présents sur ces zones pouvant largement dépasser les hauteurs spécifiées dans le règlement, nous vous demandons de préciser que :

« La hauteur n'est pas réglementée pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris et que les travaux de maintenance ou de modification de ces ouvrages sont donc également autorisés pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques. »

S'agissant des règles de prospect et d'implantation

Il conviendra de préciser que les règles de prospect et d'implantation ne sont pas applicables aux lignes de transport d'électricité « HTB » faisant l'objet d'un report dans les documents graphiques et mentionnés dans la liste des servitudes.

S'agissant des règles d'exhaussement et d'affouillement de sol

Il conviendra de préciser que « les exhaussements et affouillements de sol sont autorisés pour les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des services publics ».

B) Pour les postes de transformation

S'agissant des postes de transformations, il conviendra de préciser que « les règles relatives à la hauteur et/ou aux types de clôtures / la surface minimale des terrains à construire / l'aspect extérieur des constructions / l'emprise au sol des constructions / la performance énergétique et environnementale des constructions / aux conditions de desserte des terrains par la voie publique / aux conditions de desserte par les réseaux publics / aux implantations par rapport aux voies publiques / aux implantations par rapport aux limites séparatives / aux aires de stationnement / aux espaces libres ne s'appliquent pas aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif que constituent nos ouvrages ».

RTE Réseau de transport d'électricité

Page 4 sur 5



3/ Incompatibilité avec les Espaces Boisés Classés

Certains ouvrages du réseau public de transport d'électricité sont situés en partie dans un EBC. Or, nous attirons votre attention sur le fait que les servitudes I4 d'établissement et d'entretien des ouvrages RTE sont incompatibles avec le classement d'un terrain en EBC. Dans le cas d'une ligne électrique existante, un tel classement serait illégal. Cette absence de prise en compte serait par ailleurs de nature à fragiliser juridiquement le document d'urbanisme et pourrait conduire, en cas de contentieux, à son annulation (Conseil d'Etat, 13 octobre 1982, Commune de Roumare, Conseil d'Etat, 14 novembre 2014, Commune de Neuilly-Plaisance).

Dans le cadre des servitudes d'élagage et d'abattage d'arbres, RTE coupe les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. La largeur de cette zone d'entretien dépend de la topologie des lignes. Elle est donc déterminée spécifiquement pour chaque portée par des experts.

Nous vous demandons par conséquent que, sur les documents graphiques, le report du tracé des ouvrages concernés soit réalisé de façon à faire apparaître clairement, par un surlignage sans ambiguïté, l'axe des implantations d'ouvrages et que soient retranchés des Espaces Boisés Classés les bandes suivantes :

- 2.50 m de part et d'autre de l'axe des lignes souterraines :
- 20 m de part et d'autre de l'axe des lignes aériennes de tension 63 000 Volts ;
- 30 m de part et d'autre de l'axe des lignes aériennes de tension 225 000 volts.

Conformément à ces indications, nous vous demandons de bien vouloir procéder au déclassement des EBC les lignes ci-dessous :

Ligne aérienne 225kV NO 1 FLORENSAC - ST VINCENT Ligne aérienne 63kV NO 2 BEZIERS(S.N.C.F.)-SAUCLIERES-ST-VINCENT Liaison aérosouterraine 63kV NO 1 ST-VINCENT-VIAS

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération très distinguée.

> Isabelle ODONE-RAYBAUD Chef du service Concertation Environnement Tiers

Annexes:

- Fiche servitude I4
- Schéma/tableau pratique pour déclasser les EBC
- Protocole de téléchargement des données RTE sur l'Open data énergies
- Recommandations à respecter aux abords des ouvrages électriques

Copie : DDTM de l'Hérault

RTE Réseau de transport d'électricité

Page 5 sur 5